



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 21 MAI 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-et-un mai, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LESPADÉ, Maire.

PRÉSENTS

M. LESPADÉ, Mme NOGARO, M. PERRET, Mme DUFAU, M. DUBERT, Mme DUPRE, M. HERVELIN, Mme BAULON, M. GONZALES, M. LAPEBIE, Mme DESTOUESSE, Mme BIRLES, M. LAURENT, Mme CORRIHONS, M. LECERF, Mme PICAT, M. COUTIER, M. GARANS, Mme SAINT-AUBIN, M. DUBUS, Mme BISBAU, M. SAUBIETTE, Mme PERIMONY-BENASSY, Mme MONTAUCET, M. ROBLES

ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS

Mme MOUNIER	procuration à	Mme PICAT
M. SALLABERRY	procuration à	Mme NOGARO
M. AJA	procuration à	M. DUBERT
Mme CAMBRONERO	procuration à	M. GONZALES
Mme FAURE	procuration à	M. ROBLES

ABSENTS :

M. POULAERT, Mme DELAVENNE, M. CLAVERIE

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Mme NOGARO

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 25

24 (points n°2019-05-043-DR/FIN, n°2019-05-046-DR/FIN, n°2019-05-048-DR/FIN et n°2019-05-050-DR/FIN)

Nombre de pouvoirs: 5

Nombre de votants : 30

29 (points n°2019-05-043-DR/FIN, n°2019-05-046-DR/FIN, n°2019-05-048-DR/FIN et n°2019-05-050-DR/FIN)

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MAI 2019

Procès verbal de la séance du 27 mars 2019

Sur le rapport présenté par Monsieur Lespade, Maire,

Vote : 30

Pour : 30

Le Conseil municipal,

APPROUVE le procès verbal de la séance du 27 mars 2019

Décisions prises par délégation

N°	DATE	OBJET	CONTENU	MONTANT
100	19/02	DVCS - Médiathèque - Michael El Fathi - 01.03.19	Contrat avec M. El Fathi dans le cadre d'un spectacle à la Médiathèque	202,20 € TTC
101	19/02	DVCS - Médiathèque - Le chant des histoires	Contrat avec « Le Chant des histoires » dans le cadre d'un spectacle à la Médiathèque	215 € TTC
102	20/02	DVCS - Saison Culturelle - Soirée ciné-concert - 14.02.19	Contrat avec l'association Les Amis du Belharra Trio dans le cadre d'un spectacle au Méga CGR	1 200 € TTC
103	21/02/	DVCS - Jazz en Mars - Contrat Chang	Contrat avec M. Changala dans le cadre de ses missions de régisseur pour le festival Jazz en Mars	840 € + charges patronales
104	25/02	Renouvellement de l'adhésion à l'association Réseau des collectivités territoriales pour une économie solidaire (RTES) pour l'année 2019	Renouvellement de l'adhésion à l'association Réseau des collectivités Territoriales pour une Economie Solidaire (RTES) pour l'année 2019	300 € TTC
105	27/02	Prêt de véhicule AST FOOT 9 MARS 2019	Mise à disposition d'un véhicule municipal – AST Foot	A titre gratuit
106	27/02	Prêt de salle de sport Poueymidou pour le RAM	Mise à disposition de locaux scolaires de l'école Poueymidou – Association d'Aide Familiale et Sociale	A titre gratuit
107	28/02	Renouvellement de l'adhésion RFVE pour 2019	Renouvellement de l'adhésion au Réseau Français des Villes Educatrices pour l'année 2019	285 €
108	28/02	Convention d'honoraires - assistance juridique avec le cabinet WTA avocats	Convention d'honoraires avec le cabinet WTA Avocats	Taux horaires : 185 € HT
109	28/02	Convention conclue avec l	Convention conclue avec	450 € HT

N°	DATE	OBJET	CONTENU	MONTANT
		organisme SAFRAN Helicopter Engines de mise à disposition d'une salle de réunion au Pôle de Services Espace Technologique Jean Bertin Mars 2018	l'organisme SAFRAN Helicopter Engines de mise à disposition d'une salle de réunion au Pôle de Services Espace Technologique Jean Bertin – Mois de mars 2018	
110	28/02	Convention conclue avec l'organisme SAFRAN Helicopter Engines de mise à disposition d'une salle de réunion au Pôle de Services Espace Technologique Jean Bertin Avril 2018	Convention conclue avec l'organisme SAFRAN Helicopter Engines de mise à disposition d'une salle de réunion au Pôle de Services Espace Technologique Jean Bertin – Mois d'avril 2018	150 € HT
111	28/02	Convention conclue avec l'organisme SAFRAN Helicopter Engines de mise à disposition d'une salle de réunion au Pôle de Services Espace Technologique Jean Bertin Mai 2018	Convention conclue avec l'organisme SAFRAN Helicopter Engines de mise à disposition d'une salle de réunion au Pôle de Services Espace Technologique Jean Bertin – Mois de mai 2018	300 € HT
112	28/02	Convention conclue avec l'organisme SAFRAN Helicopter Engines de mise à disposition d'une salle de réunion au Pôle de Services Espace Technologique Jean Bertin Juin 2018	Convention conclue avec l'organisme SAFRAN Helicopter Engines de mise à disposition d'une salle de réunion au Pôle de Services Espace Technologique Jean Bertin – Mois de juin	450 € HT
113	28/02	Convention conclue avec l'organisme SAFRAN Helicopter Engines de mise à disposition d'une salle de réunion au Pôle de Services Espace Technologique Jean Bertin Juillet 2018	Convention conclue avec l'organisme SAFRAN Helicopter Engines de mise à disposition d'une salle de réunion au Pôle de Services Espace Technologique Jean Bertin – Mois de juillet 2018	200 € HT
114	28/02	Convention conclue avec l'organisme SAFRAN Helicopter Engines de mise à disposition d'une salle de réunion au Pôle de Services Espace Technologique Jean Bertin Septembre 2018	Convention conclue avec l'organisme SAFRAN Helicopter Engines de mise à disposition d'une salle de réunion au Pôle de Services Espace Technologique Jean Bertin – Mois de septembre 2018	500 € HT
115	28/02	Convention conclue avec l'organisme SAFRAN Helicopter Engines de mise à disposition d'une salle de réunion au Pôle de Services Espace Technologique Jean Bertin Octobre 2018	Convention conclue avec l'organisme SAFRAN Helicopter Engines de mise à disposition d'une salle de réunion au Pôle de Services Espace Technologique Jean Bertin – Mois d'octobre 2018	1 525 € HT
116	28/02	Convention conclue avec l'organisme SAFRAN Helicopter Engines de mise à disposition d'une salle de réunion au Pôle de Services Espace Technologique Jean Bertin Décembre 2018	Convention conclue avec l'organisme SAFRAN Helicopter Engines de mise à disposition d'une salle de réunion au Pôle de Services Espace Technologique Jean Bertin – Mois de décembre 2018	300 € HT

N°	DATE	OBJET	CONTENU	MONTANT
117	28/02	prêt de matériel carrefour 11-03	Mise à disposition de matériel municipal -- Centre Commercial Carrefour Tarnos	A titre gratuit
118	28/02	prêt de salle tous 14 et 28 -03	Mise à disposition d'une salle municipale -- Association TOUS	A titre gratuit
119	28/02	prêt de salle tous 13 - 26 et 27-02 - 2-03	Mise à disposition d'une salle municipale -- Association TOUS	A titre gratuit
120	28/02	prêt de salle altb 22-02	Mise à disposition d'une salle municipale -- Association Laïque Tarnos Barthes	A titre gratuit
121	28/02	prêt de salle rando tourisme pedestre 8 et 9 mars	Mise à disposition d'une salle municipale -- Association Randonnée Tourisme Pédestre	A titre gratuit
122	28/02	prêt de salle ast foot 22-02	Mise à disposition d'une salle municipale -- AST Foot	A titre gratuit
123	28/02	prêt de salle les pescadous des lacs 8-02	Mise à disposition d'une salle municipale -- Association Les Pescadous des Lacs	A titre gratuit
124	28/02	prêt de salle amap 12 et 26 février	Mise à disposition d'une salle municipale -- AMAP	A titre gratuit
125	28/02	prêt de salle citoyens du seignanx 9-02	Mise à disposition d'une salle municipale -- Association Citoyens du Seignanx	A titre gratuit
126	28/02	prêt de salle la loco 16-02	Mise à disposition d'une salle municipale -- Association La Locomotive	A titre gratuit
127	28/02	prêt de salle asal la plaine 15-02	Mise à disposition d'une salle municipale -- Association ASAL La Plaine	A titre gratuit
128	28/02	prêt de salle école jean jaures 8-02	Mise à disposition d'une salle municipale -- Ecole Jean Jaurès	A titre gratuit
129	28/02	prêt de salle arbel square habitat 8-03	Mise à disposition d'une salle municipale -- Agence Arbel Square Habitat	A titre gratuit
130	28/02	prêt de salle UL CGT 5-02	Mise à disposition d'une salle municipale -- Union Locale CGT	A titre gratuit
131	28/02	prêt de salle USR CGT 7-02	Mise à disposition d'une salle municipale -- USR CGT	A titre gratuit
132	28/02	prêt de salle GE CO SOL 12-03	Mise à disposition d'une salle municipale -- Agence SDC GIE GECOSOL Sud Aquitaine	A titre gratuit
133	28/02	prêt de salle COS 1-02	Mise à disposition d'une salle municipale -- Comité d'Oeuvres Sociales de la ville de Tarnos	A titre gratuit

N°	DATE	OBJET	CONTENU	MONTANT
134	28/02	prêt de matériel cyclo club tarnosien 22-03	Mise à disposition de matériel municipal – Association Cyclo Club Tarnosien	A titre gratuit
135	28/02	prêt de salle ermend bonnal 8-02	Mise à disposition d'une salle municipale -- Choeur Ermend Bonnal	A titre gratuit
136	28/02	prêt de salle fcepe JM et OD 1-02	Mise à disposition d'une salle municipale – FCPE Jean Mouchet et Odette Duboy	A titre gratuit
137	28/02	prêt de salle burban immo 4-04	Mise à disposition d'une salle municipale – Agence Burban Immobilier	A titre gratuit
138	28/02	prêt de salle burban immo 14-02	Mise à disposition d'une salle municipale – Agence Burban Immobilier	A titre gratuit
139	28/02	prêt de salle aafs 2-02	Mise à disposition d'une salle municipale – Association d'Aide Familiale et Sociale	A titre gratuit
140	28/02	prêt de salle pcf 5 et 20-02	Mise à disposition d'une salle municipale – PCF	A titre gratuit
141	01/03	Renouvellement de l'adhésion à l'Association des Maires et Présidents de Communautés des Landes (AML) pour l'année 2019	Renouvellement de l'adhésion à l'Association des Maires et Présidents de Communautés des Landes (AML) pour l'année 2019	3 465,98 € TTC
142	04/03	Contrat d'occupation du logement de l'école Jean Jaurès N° 2	Mise à disposition d'un logement communal – Mme Daligault	Loyer mensuel : 358,98 € Charges mensuelles: 90 €
143	06/03	DVCS - Médiathèque - Jazz MDA	Contrat avec l'association Jazz MDA dans le cadre d'un atelier d'éveil musical à la Médiathèque	268 € TTC
144	06/03	convention prestation de service - Animation débat S. Schumacher	Convention avec Mme Schumacher dans le cadre de l'organisation d'un débat sur le harcèlement sur les réseaux sociaux	420 €
145	06/03	convention prestation de service - Animation débat Ligue Enseignement	Convention avec l'association « La ligue de l'Enseignement des Landes » dans le cadre de l'organisation d'un débat sur le harcèlement sur les réseaux sociaux	69,60 €
146	06/03	convention prestation service - Karakoil spectacle Les Petits Matelots	Convention avec Karakoil Production dans le cadre de 9 représentations de spectacles à la crèche Les Petits Matelots	1 463,40 € TTC

N°	DATE	OBJET	CONTENU	MONTANT
147	06/03	convention prestation service - Karakoil spectacle Les Petits Moussaillons	Convention avec Karakoil Production dans le cadre de 2 représentations de spectacles à la crèche Les Petits Moussaillons	325,20 €
148	07/03	prêt de materiel cazaux 29-03	Mise à disposition de matériel municipal – M. Cazaux	
149	07/03	chèque assurances SMACL /2018-DAB-07	Remboursement d'indemnités d'assurance suite aux intempéries de juillet 2018	396 €
150	07/03	chèque assurances SMACL / 2018-DAB-10	Remboursement d'indemnités d'assurance suite à une sinistre de juin 2018	77,50 €
151	08/03	Convention Partenariat TV Landes	Convention avec TV Landes dans le cadre de la réalisation de 5 reportages sur la Commune	1 500 €
152	08/03	convention mise à dispo ordinateur portable école D. Poueymidou - LARRE	Mise à disposition d'ordinateur de contrôle de VPI à l'école Poueymidou– M. Larre	A titre gratuit
153	11/03	prêt de salle HAND BALL 15-03	Mise à disposition d'une salle municipale – Association Hand Ball	A titre gratuit
154	12/03	Renouvellement adhésion 2019 à l'association Rivages de France	Renouvellement de l'adhésion à l'association Rivages de France pour l'année 2019	400 €
155	12/03	Adhésion 2019 - Villes et Villages Fleuris	Renouvellement de l'adhésion au Conseil national des Villes et villages fleuris pour l'année 2019	350 €
156	13/03	convention prestation service - Centre Social et Culturel Boucau-Tarnos	Convention avec le Centre Culturel et Social de Boucau-Tarnos dans le cadre de plusieurs ateliers de lecture dans les structures Petite Enfance	A titre gratuit
157	15/03	convention salon de printemps	Convention avec le Cercle des Amis de l'Art pour la mise à disposition de salles de l'Hôtel de Ville lors du salon de printemps	A titre gratuit
158	15/03	attribution marché de programmation pour la construction d'un centre de loisirs	Marché relatif à la programmation pour la construction d'un Centre de Loisirs sans hébergement avec la société Abasgram	16 800 € TTC
159	18/03	Prêt de Salle Main dans la Main 07-04-19	Mise à disposition de locaux scolaires de l'école Poueymidou – Association Main dans la Main	A titre gratuit

N°	DATE	OBJET	CONTENU	MONTANT
160	19/03	Convention partenariat groupe prévention - Compagnie Entre Les Gouttes	Convention avec la Cie Entre les Gouttes et le collège Langevin Wallon dans le cadre de la préparation et la production d'une pièce de théâtre	1 375 € TTC
161	19/03	chèque assurances SMACL / 2018-DAB-14	Remboursement d'indemnités d'assurance suite à un sinistre d'octobre 2018	8 650,16 €
162	20/03	convention occupation salle école Jean Jaurès - Mme Cicero	Mise à disposition d'une salle municipale -- FCPE Jean Jaurès	A titre gratuit
163	20/03	DVCS - Médiathèque - Attention à la peinture 22.03.19	Contrat avec « L'enfance de l'art » dans le cadre de l'animation d'une conférence à la Médiathèque	400 €
164	20/03	DVCS - Médiathèque - Karakoil production - 06.04.19	Contrat avec Karakoil Production dans le cadre d'un spectacle à la Médiathèque	450 €
165	20/03	DVCS - Médiathèque - Jasper Prod - 13.04.19	Contrat avec Jaspir Prod dans le cadre d'un spectacle à la Médiathèque	527,50 €
166	20/03	DVCs - Médiathèque - Lopocoach - 13.04.19	Contrat avec Lopocoach dans le cadre d'un atelier de gestion émotionnelle à la Médiathèque	150 €
167	20/03	DVCS - Médiathèque - Clémentine ROCHE	Contrat avec Mme Roche pour l'animation d'ateliers d'arts plastiques à la Médiathèque	214 € TTC
168	25/03	Contrat de prestation de services entre la Ville de Tarnos, le CBE et l'entreprise « KITETOU ECOTRAVEL »	Contrat de prestation de service avec la sté Kitetou Ecotravel dans le cadre de la location d'un bureau au sein du Pôle de Services Jean Bertin	Loyer mensuel : 228,80 € HT
169	25/03	Prêt de Fourgon Hégaldi Aerobic 09 Avril 19	Mise à disposition d'un véhicule municipal -- Association Hegaldi Aerobic	A titre gratuit
170	25/03	Prêt de Fourgon ARTP RANDO SANTE Avril et Juin	Mise à disposition d'un véhicule municipal -- Association ARTP Rando Santé	A titre gratuit
171	25/03	Prêt de Fourgon ARTP RANDO SANTE 12 MAI	Mise à disposition d'un véhicule municipal -- Association ARTP Rando Santé	A titre gratuit
172	26/03	Attribution marché 19TX01 travaux d'électricité bâtiments	Marché relatif aux travaux d'électricité liés à l'entretien général des bâtiments communaux avec la sté INEO Aquitaine	55 000 € HT

N°	DATE	OBJET	CONTENU	MONTANT
173	26/03	Attribution marché 18TX019 travaux de réhabilitation d'une maison d'habitation	Marché relatif aux travaux de réhabilitation d'une maison d'habitation avec Items, Lassus Nardi et Garat SARL	171 597,62 € HT
174	27/03	convention de partenariat - Couples et Familles	Convention de partenariat avec l'association Couples et Familles et le collège Langevin Wallon dans le cadre d'interventions sur le harcèlement et les réseaux sociaux	500 €
175	27/03	convention prestation de service - E.Urios - psychomotricienne	Convention avec Mme Urios dans le cadre de séances de psychomotricité dans les structures Petite Enfance	Coût par séance : 150 €
176	27/03	prêt de salle parti de gauche 12-04	Mise à disposition d'une salle municipale – Parti de Gauche	A titre gratuit
177	27/03	prêt de matériel rto 27-03	Mise à disposition de matériel municipal – Résidence Tarnos Océan	A titre gratuit
178	27/03	prêt de salle la fournaise 23-02	Mise à disposition d'une salle municipale – Association La Fournaise 974	A titre gratuit
179	27/03	prêt de salle alth 22 et 29-03	Mise à disposition d'une salle municipale – Association Laïque Tarnos Barthes	A titre gratuit
180	27/03	prêt de salle pcf 3-04	Mise à disposition d'une salle municipale - PCF	A titre gratuit
181	27/03	prêt de salle sicsbt 23-03	Mise à disposition d'une salle municipale - SICSBT	A titre gratuit
182	27/03	prêt de salle la loco 30-03	Mise à disposition d'une salle municipale – Association La Locomotive	A titre gratuit
183	27/03	prêt de matériel vet 17-03	Mise à disposition de matériel municipal – Association Vélo Club Tarnosien	A titre gratuit
184	27/03	prêt de salle fcpe barbusse 23-03	Mise à disposition d'une salle municipale – FCPE école H. Barbusse	A titre gratuit
185	27/03	prêt de salle resto du coeur 20-03	Mise à disposition d'une salle municipale – Association Resto du Coeur	A titre gratuit
186	27/03	prêt de salle square habitat 30-04	Mise à disposition d'une salle municipale – Agence Square Habitat	A titre gratuit
187	27/03	prêt de matériel cyclo club tarnosien 22-03	Mise à disposition de matériel municipal – Association Cyclo Club Tarnosien	A titre gratuit

N°	DATE	OBJET	CONTENU	MONTANT
188	27/03	prêt de salle burban immo 3-05	Mise à disposition d'une salle municipale – Agence Burban Immobilier	A titre gratuit
189	27/03	prêt de salle ge co sol 28-03	Mise à disposition d'une salle municipale – Agence SDC GIE GECOSOL Sud Aquitaine	A titre gratuit
190	27/03	prêt de salle foncia 4-04	Mise à disposition d'une salle municipale – Agence Foncia Bolling	A titre gratuit
191	27/03	prêt de salle ocean aquitaine 25-03	Mise à disposition d'une salle municipale – Agence Océan Aquitaine	A titre gratuit
192	27/03	prêt de salle SPID des Landes 12-06	Mise à disposition d'une salle municipale – Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation des Landes	A titre gratuit
193	27/03	prêt de salle bts 17-03	Mise à disposition d'une salle municipale – Association Boucau Tarnos Stade	A titre gratuit
194	27/03	prêt de salle fnaca 24-03	Mise à disposition d'une salle municipale – FNACA	A titre gratuit
195	27/03	prêt de salle ALTB 8-03	Mise à disposition d'une salle municipale – Association Laïque Tarnos Barthes	A titre gratuit
196	27/03	prêt de salle libre pensee 4-04	Mise à disposition d'une salle municipale – Fédération de la Libre Pensée des Landes	A titre gratuit
197	27/03	prêt de salle chantadour 3-03	Mise à disposition d'une salle municipale – Chorale Chantadour	A titre gratuit
198	27/03	prêt de salle club ornithologique 26-4_24-05_28-06	Mise à disposition d'une salle municipale – Club ornithologique	A titre gratuit

2019-05-041-DGS – Désignation d'un Président de séance pour l'adoption des comptes administratifs 2018

Sur le rapport présenté par Monsieur Lespade, Maire

Vote: 30

Pour: 30

Le Conseil municipal,

DESIGNE Mme Isabelle Nogaro comme Présidente de séance du Conseil municipal du 21 mai 2019 pour les délibérations relatives à l'adoption des comptes administratifs 2018 de la Commune, de la Mission d'Action Culturelle, du lotissement Bertin et du Pôle de services Jean Bertin.

M. Perret présente une note retraçant les principales informations financières des Comptes Administratifs 2018 de la Commune, de la Mission d'Action Culturelle, du lotissement Bertin et du Pôle de Services Jean Bertin. Voir annexe n°1

M. le Maire ouvre le débat sur la formation des élus. Les membres du Conseil municipal n'ayant pas d'observation sur ce sujet, M. le Maire referme le débat.

2019-05-042-DR/FIN – Budget Commune – Compte de Gestion 2018

Sur le rapport présenté par Monsieur Perret, Maire adjoint

Vote: 30

Pour: 30

Le Conseil municipal,

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2019-05-043-DR/FIN – Budget Commune – Compte administratif 2018

Sur le rapport présenté par Monsieur Perret, Maire adjoint

Monsieur le Maire se retire, Madame Nogaro prend la présidence

Vote: 29

Pour: 29

M. le Maire sort de la salle et ne prend pas part au vote

Le Conseil municipal,

PROPOSE de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires :

	Résultat 2017	Part affectée à l'investissement	Mandats 2018	Titres 2018	Résultat 2018
Investissement	1 933 552,32		9 407 417,40	8 286 751,17	812 886,09
Fonctionnement	1 565 792,51	-1 560 000	20 355 526,77	22 182 079,18	1 832 344,92
Totaux	3 499 344,83	-1 560 000	29 762 944,17	30 468 830,35	2 645 231,01

APPROUVE l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen.

DECLARE toutes les opérations de l'exercice 2018 définitivement closes et les crédits annulés.

Monsieur le Maire reprend la Présidence

2019-05-044-CAB – Motion contre le projet de Loi « Pour une école de la confiance » et en faveur d'une école de l'égalité

Sur le rapport présenté par Madame Dufau, Maire adjointe

M. Roblès estime que cette motion arrive trop tôt car le Sénat a modifié le projet de Loi en introduisant le fait que les allocations seraient baissées pour les enfants absentéistes. Il souhaite attendre que le texte soit plus abouti et précise qu'il s'abstiendra pour ce vote.

Mme Dufau indique que le Ministre a reconnu que le texte n'était pas prêt sur plusieurs points et qu'il y reviendrait. Elle rajoute qu'à son sens cette motion a tout son sens car les enjeux sont importants pour l'éducation des jeunes.

M. le Maire a proposé de voter une motion similaire au sein du Conseil départemental des Landes et précise qu'elle a été votée à une large majorité.

Mme Dufau indique qu'un rassemblement est prévu devant l'école Daniel Poueymidou le 12 juin pour refuser la fermeture de classe. Elle rajoute que les inscriptions sont en hausse et que si la classe ferme, il y aurait une moyenne de 26 élèves par classe. Elle revient sur les propos du président de la République qui souhaite que chaque classe accueille au maximum 24 élèves par classe.

Vote: 30

Pour: 28

Abstention : 2 (M. Roblès et Mme Faure)

Le Conseil municipal,

DEMANDE aux parlementaires landais de rejeter le projet de Loi « pour une école de la confiance »

DEMANDE aux parlementaires landais de se prononcer en faveur d'un moratoire sur les fermetures de classes et la suppression de postes d'enseignants pour la rentrée 2019, de la création de postes supplémentaires en Réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASED), de la création de postes supplémentaires d'auxiliaires de vie scolaire pour les enfants porteurs de handicap, d'une meilleure reconnaissance du travail des enseignants, notamment par la revalorisation salariale et la formation.

2019-05-045-DR/FIN – Budget Mission d'Action Culturelle – Compte de Gestion 2018

Sur le rapport présenté par Monsieur Perret, Maire adjoint

Vote: 30

Pour: 30

Le Conseil municipal,

DECLARE que le compte de gestion de la Mission d'Action Culturelle dressé pour l'exercice 2018 par le receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2019-05-046-DR/FIN – Budget Mission d’Action Culturelle – Compte administratif 2018

Sur le rapport présenté par Monsieur Perret, Maire adjoint

Monsieur le Maire se retire, Madame Nogaro prend la présidence

Vote: 29

Pour: 29

M. le Maire sort de la salle et ne prend pas part au vote

Le Conseil municipal,

PROPOSE de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires:

	Résultat 2017	Mandats 2018	Titres 2018	Résultat 2018
Fonctionnement	16,58	98 477,22	98 548,43	87,79
Totaux	16,58	98 477,22	98 548,43	87,79

APPROUVE l’ensemble de la comptabilité d’administration soumise à son examen.

DECLARE toutes les opérations de l’exercice 2018 définitivement closes et les crédits annulés.

Monsieur le Maire reprend la Présidence

2019-05-047-DR/FIN – Budget Lotissement Bertin – Compte de Gestion 2018

Sur le rapport présenté par Monsieur Perret, Maire adjoint

M. le Maire indique qu’il a été question de l’entreprise Mecadaq au Journal Télévisé de France 2. Il précise que M. Dubecq, gérant de l’entreprise, a été interviewé au sujet des problèmes rencontrés sur les Boeing, en tant que sous-traitant.

Vote: 30

Pour: 30

Le Conseil municipal,

DECLARE que le compte de gestion du Lotissement Bertin dressé pour l’exercice 2018 par le receveur, visé et certifié par l’ordonnateur, n’appelle ni observation ni réserve de sa part.

2019-05-048-DR/FIN – Budget Lotissement Bertin – Compte administratif 2018

Sur le rapport présenté par Monsieur Perret, Maire adjoint

Monsieur le Maire se retire, Madame Nogaro prend la présidence

Vote: 29

Pour: 29

M. le Maire sort de la salle et ne prend pas part au vote

Le Conseil municipal,

PROPOSE de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires:

	Résultat 2017	Part affectée à l'investissement	Mandats 2018	Titres 2018	Résultat 2018
Investissement	0,00		0,00	0,00	0,00
Fonctionnement	19 919,35	-	325 518,35	305 599,00	0,00
Totaux	19 919,35	-	325 518,35	305 599,00	0,00

APPROUVE l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen.

DECLARE toutes les opérations de l'exercice 2018 définitivement closes et les crédits annulés.

Monsieur le Maire reprend la Présidence

2019-05-049-DR/FIN – Budget Pôle de Services – Compte de Gestion 2018

Sur le rapport présenté par Monsieur Perret, Maire adjoint

Vote: 30

Pour: 30

Le Conseil municipal,

DECLARE que le compte de gestion du Pôle des Services dressé pour l'exercice 2018 par le receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2019-05-050-DR/FIN – Budget Pôle de Services – Compte administratif 2018

Sur le rapport présenté par Monsieur Perret, Maire adjoint

Monsieur le Maire se retire, Madame Nogaro prend la présidence

Vote: 29

Pour: 29

M. le Maire sort de la salle et ne prend pas part au vote

Le Conseil municipal,

PROPOSE de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires:

	Résultat 2017	Part affectée à l'investissement	Mandats 2018	Titres 2018	Résultat 2018
Investissement	-165 868,55		293 481,91	385 902,67	-73 447,79
Fonctionnement	187 346,25	-187 346,25	322 704,13	460 189,69	137 485,56
Totaux	21 477,70	-187 346,25	616 186,04	846 092,36	64 037,77

APPROUVE l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen.

DECLARE toutes les opérations de l'exercice 2018 définitivement closes et les crédits annulés.

Monsieur le Maire reprend la Présidence

2019-05-051-DGS – Bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières 2018

Sur le rapport présenté par Monsieur Perret, Maire adjoint

Vote: 30

Pour: 30

Le Conseil municipal,

PREND ACTE du bilan des acquisitions et cession des biens 2018

DIT que ce bilan sera annexé au compte administratif de l'année 2018

2019-05-052-DAP – Règlement de mise à disposition d'un bâtiment communal – Station d'éviscération située au lieu-dit Laborn

Sur le rapport présenté par Monsieur Lapébie, Maire adjoint

Vote:

Pour:

Le Conseil municipal,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le règlement établi entre la Commune et l'Association Communale de Chasse Agréée de Tarnos.

RETIRÉE DE L'ORDRE DU JOUR

2019-05-053-DVCS – Convention de partenariat avec le Comité basco-landais de Ball-Trap

Sur le rapport présenté par Monsieur Gonzales, Maire adjoint

Vote: 30

Pour: 30

Le Conseil municipal,

APPROUVE la convention à intervenir avec le Comité basco-landais de Ball-Trap relative au développement des activités au sein de l'association et à l'attribution d'une aide logistique sous forme d'entretien des espaces verts et du nettoyage du pas de tir et des abords.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention.

2019-05-054-DVCS – Saison culturelle et festival Jazz en Mars – Demande de subvention auprès du Conseil Départemental des Landes

Sur le rapport présenté par Monsieur Hervelin, Maire adjoint

Vote: 30

Pour: 30

Le Conseil municipal,

SOLLICITE une subvention auprès du conseil départemental des Landes une subvention d'un montant de 6 000 € soit 6,68% du budget global de la saison culturelle.

AUTORISE Monsieur le Maire à entreprendre les démarches nécessaires et à signer tous actes et pièces se rapportant à la présente délibération.

2019-05-055-DVCS – Médiathèque Les Temps Modernes – Modification du règlement intérieur

Sur le rapport présenté par Madame Nogaro, Maire adjointe

M. le Maire propose de modifier l'article IV (paragraphe 5) concernant la limitation des prêts afin de ne pas limiter le prêt des BD.

Vote: 30

Pour: 30

Le Conseil municipal,

APPROUVE le règlement intérieur modifié.

DIT que le fonctionnement de la médiathèque municipale sera soumis à son application.

2019-05-056-DVCS – Manifestation culturelle à la Médiathèque – Demande de subvention auprès du Centre National du Livre (CNL)

Sur le rapport présenté par Monsieur Hervelin, Maire adjoint

Vote: 30

Pour: 30

Le Conseil municipal,

SOLLICITE la subvention la plus élevée possible auprès du Centre National du Livre dans la limite de 70 % du coût global du projet.

AUTORISE Monsieur le Maire à entreprendre les démarches nécessaires et à signer tous actes et pièces se rapportant à la présente délibération.

2019-05-057-DVCS – Budget Mission d’Action Culturelle – Levée de la quadriennale : annulation d’un titre

Sur le rapport présenté par Monsieur Hervelin, Maire adjoint

Vote: 30

Pour: 30

Le Conseil municipal,

AUTORISE la Trésorerie de Saint Martin de Seignanx à annuler la somme située dans le compte 51172 « chèques impayés » du budget annexe de la Mission d’Action Culturelle pour un montant de 60 €.

DIT qu’un mandat d’un montant de 60 € sera émis au compte 673 (titres annulés sur exercice antérieurs) sur le budget de la Mission d’Action Culturelle pour régulariser le compte 51172.

2019-05-058-DVCS – Avenant à la convention avec le Méga CGR

Sur le rapport présenté par Madame Nogaro, Maire adjointe

Vote: 30

Pour: 30

Le Conseil municipal,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer avec le Méga CGR un avenant à la convention relative à la mise à disposition gratuite d’une salle deux fois par an en échange du passage de la balayeuse en juin et en décembre.

2019-05-059-DEEJ – Association d’Aide Familiale et Sociale – Convention financière

Sur le rapport présenté par Madame Baulon, Maire adjointe

M. le Maire souhaite que la Municipalité reste vigilante sur l’augmentation de la participation financière de la Commune car il constate une forte hausse par rapport à 2018.

Mme Baulon indique que, malgré les demandes d'augmentation du nombre d'heures d'accueil faites par l'AAFS, la Municipalité a décidé de maintenir le même nombre d'heures qu'en 2018.

Vote: 30

Pour: 30

Le Conseil municipal,

APPROUVE la convention d'objectifs à intervenir avec l'Association d'Aide Familiale et Sociale prévoyant une contribution de la commune pour l'année 2019 à hauteur de 116 655 €.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention.

2019-05-060-DEEJ – Convention avec la Caisse d'Allocations Familiales des Landes – Aide aux départs en vacances et à l'accès aux temps libres

Sur le rapport présenté par Madame Dufau, Maire adjointe

Vote: 30

Pour: 30

Le Conseil municipal,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer avec la CAF des Landes la convention annuelle concernant l'aide aux vacances versée pour les enfants de 3 à 17 ans révolus.

2019-05-061-DR/FIN – Régularisation pour déficits sur régie d'avance – Demande de remise gracieuse déficit régie d'avance

Sur le rapport présenté par Monsieur Perret, Maire adjoint

Vote: 30

Pour: 30

Le Conseil municipal,

ACCEPTE les demandes de remises gracieuses des régisseurs titulaires des régies d'avance du service animations sportives et du service jeunesse,

AUTORISE les opérations comptables nécessaires à la régularisation des déficits constatés,

PROCÈDE à l'apurement des déficits dans le cadre de cette remise gracieuse pour les sommes de 345,76 € et 1 228,47 €. Ces sommes seront imputées au compte 6718 du budget.

2019-05-062-DAP – Contrat d’abonnement avec le SYDEC pour l’alimentation en eau potable et assainissement collectif de la place Alexandre Viro

Sur le rapport présenté par Monsieur Dubert, Maire adjoint

Vote: 30

Pour: 30

Le Conseil municipal,

APPROUVE les contrats N°I17JB031215, I18JA334906 et I18JA334910 avec le SYDEC afin de formaliser les droits et les obligations de chacune des parties dans le cadre du raccordement aux réseaux d’eau potable et d’assainissement collectif de la place Alexandre Viro. Les présents contrats prendront effet à compter de sa signature par les parties.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat et tous documents y afférant.

2019-05-063-DGS – Acquisition de terrain auprès de la SCI « Femme d’un siècle »

Sur le rapport présenté par Monsieur Dubert, Maire adjoint

Vote: 30

Pour: 30

Le Conseil municipal,

DÉCIDE d’acquérir auprès de la SCI Femme d’un siècle la parcelle cadastré section AI n°459 d’une superficie totale de 450 m²

DIT que cette acquisition se fera moyennant le prix de 500 € (cinq cent euros euros).

DÉSIGNE Maître Claire NICOLAS-CHABANNES, notaire à Soorts-Hossegor (Landes) – 78 avenue des tonneliers – pour établir l’acte correspondant.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit acte.

DIT que les crédits nécessaires au règlement de cette dépense sont prévus aux budgets de la Commune.

2019-05-064-DAP – Convention avec le SYDEC pour le passage d’un câble électrique en souterrain jusqu’au poste existant sur une parcelle appartenant à la Commune dans le cadre du Tram’Bus, rue de Conseillé

Sur le rapport présenté par Monsieur Dubert, Maire adjoint

Vote: 30

Pour: 30

Le Conseil municipal,

APPROUVE la convention avec le SYDEC pour le passage sur les parcelles communales section AC N°44, 242, 597 et 599 d'un câble électrique en souterrain jusqu'au poste existant pour le raccordement du poste 40312 P112 Garros dans le cadre de l'enfouissement des réseaux Rue de Conseillé. Cette convention est conclue à titre gratuit et pour la durée des ouvrages. Elle prend effet à compter de sa signature par les parties.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la dite convention.

2019-05-065-DAP – Demande de subvention pour les travaux d'arrachage de la jussie sur le site de la zone humide du Métro – Saison 2019

Sur le rapport présenté par Monsieur Lapébie, Maire adjoint

M. le Maire souhaite qu'un article paraisse dans la presse afin d'expliquer les actions menées sur la zone humide du Métro et notamment par rapport à l'arrachage de la jussie.

Vote: 30

Pour: 30

Le Conseil municipal,

APPROUVE le plan de financement prévisionnel de l'opération.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les documents futurs afférents aux demandes de subvention.

2019-05-066-DAP – Adoption d'une convention type de mise à disposition de services pour le contrôle et l'entretien des points d'eau incendie publics

Sur le rapport présenté par Monsieur Dubert, Maire adjoint

Vote: 30

Pour: 30

Le Conseil municipal,

APPROUVE la convention type de mise à disposition de services du SYDEC pour le contrôle et l'entretien des Points d'Eau Incendie publics

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention et les documents résultants avec le SYDEC dont la compétence distribution d'eau potable sur le territoire est exercée par celui-ci ainsi que l'exploitation du réseau d'eau potable.

2019-05-067-DAP – Participation financière de la commune de Tarnos pour le raccordement d'une antenne gravitaire au réseau collectif d'eaux usées, rue de Castillon

Sur le rapport présenté par Monsieur Perret, Maire adjoint

Vote: 30

Pour: 30

Le Conseil municipal,

APPROUVE le projet de raccordement rue de Castillon réalisé par le SYDEC pour un montant estimatif de 25 000 € HT soit 30 000 TTC (totalité de l'opération y compris honoraires et frais divers).

DEMANDE au SYDEC, compétent pour l'assainissement collectif sur la Commune, d'entreprendre ces études ainsi que les démarches et prestations annexes qui y sont liées.

PARTICIPE au financement de ces travaux pour un montant de 16 250 € HT à verser au SYDEC selon le règlement financier relatif aux participations financières des communes voté par le SYDEC. La participation sera ajustée au coût réel hors TVA constaté en fin d'opération en fonction des prestations réellement exécutées.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents et pièces nécessaires à l'exécution de l'opération et au règlement des dépenses.

INDIQUE que ces crédits ont bien été prévus au budget.

2019-05-068-DR/CP – Adhésion au groupement de service commande publique zone Pays basque Sud Landes – Année 2020

Sur le rapport présenté par Monsieur Perret, Maire adjoint

Mme Dufau indique qu'un repas Bio sera servi dans les restaurants scolaires le 14 juin prochain.

M. le Maire rajoute que la Ville a augmenté la proportion de produits Bio dans les repas proposés aux enfants pour le porter à hauteur de 28 %.

Vote: 30

Pour: 30

Le Conseil municipal,

DECIDE d'adhérer au groupement de service commande publique zone Pays Basque - Sud Landes

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention relative à la constitution du groupement de commandes, et à désigner un membre titulaire et membre suppléant au sein de la commission d'appel d'offres pour représenter la Ville

AUTORISE le paiement du forfait d'adhésion de 300 euros par an

PRECISE que les dépenses sont inscrites au budget de la Commune.

2019-05-069-DR/CP – Lancement du marché de fourniture de denrées alimentaires pour la ville de Tarnos

Sur le rapport présenté par Monsieur Perret, Maire adjoint

Vote: 30

Pour: 30

Le Conseil municipal,

AUTORISE Monsieur le Maire à engager la procédure de passation de marché public, de recourir à la procédure d'appel d'offres ouvert dans le cadre du marché de fourniture de denrées alimentaires et à la procédure avec négociation en cas de réception d'offres irrégulières ou inacceptables ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les marchés et les pièces y afférentes ;

DIT que les crédits nécessaires sont prévus aux budgets de la Ville de Tarnos.

2019-05-070-DR/CP – Création d'un groupement de commandes pour la passation d'un marché d'assurance des risques statutaires

Sur le rapport présenté par Monsieur Perret, Maire adjoint

Vote: 30

Pour: 30

Le Conseil municipal,

DECIDE de procéder à la constitution d'un groupement de commandes pour l'assurance des risques statutaires de la ville de Tarnos et du Syndicat Intercommunal pour le Parc des Sports. Boucau Tarnos

Ce groupement permettra d'organiser les consultations, d'attribuer, signer et notifier les marchés et de procéder aux éventuelles modifications de marchés s'y rattachant,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention relative à la constitution du groupement de commandes,

PRECISE que le Maire de TARNOS sera le coordonnateur du groupement,

PRECISE que les dépenses résultant de ce marché seront inscrites aux budgets de la Commune.

2019-05-071-DR/CP – Lancement du marché d'assurance des risques statutaires pour la ville de Tarnos et le Syndicat Intercommunal du Parc des Sports Boucau-Tarnos

Sur le rapport présenté par Monsieur Perret, Maire adjoint

Vote: 30

Pour: 30

Le Conseil municipal,

AUTORISE Monsieur le Maire à engager la procédure de passation de marché public, de recourir à la procédure d'appel d'offres ouvert dans le cadre du marché d'assurance des risques statutaires et à la procédure avec négociation en cas de réception d'offres irrégulières ou inacceptables

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les marchés et les pièces y afférentes

DIT que les crédits nécessaires sont prévus aux budgets de la Ville de Tarnos et du Syndicat Intercommunal du Parc des Sports.

2019-05-072-DR/RH – Créations de postes

Sur le rapport présenté par Madame Nogaro, Maire adjointe

Vote: 30

Pour: 30

Le Conseil municipal,

DECIDE de créer les postes permanents suivants dans le cadre des recrutements en cours :

Catégorie	Filière	Grades de recrutement	Postes	Quotité de travail
Catégorie B	Administrative	Rédacteur principal 1ère classe	1	Temps complet
		Rédacteur principal 2ème classe	1	Temps complet
Catégorie C	Police Municipale	Gardien brigadier	1	Temps complet
		Brigadier chef principal	1	Temps complet

Ces créations de poste sont réalisées à effectif constant.

ADOpte la modification du tableau des emplois 2019 ainsi proposée.

DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans l'emploi sont inscrits au budget 2019 au chapitre prévu à cet effet. La rémunération afférente à ces emplois sera fixée conformément aux statuts particuliers correspondants augmentée du régime indemnitaire en vigueur dans la collectivité.

2019-05-073-DR/RH – Présentation du plan de formation 2019 des agents municipaux

Sur le rapport présenté par Madame Nogaro, Maire adjointe

Vote: 30

Pour: 30

Le Conseil municipal,

DECIDE de prendre acte du Plan de Formation 2019

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2019 au chapitre prévu à cet effet.

2019-05-074-DR/RH – Frais de déplacement des agents municipaux

Sur le rapport présenté par Madame Nogaro, Maire adjointe

Vote: 30

Pour: 30

Le Conseil municipal,

DECIDE de fixer les conditions générales de remboursement des frais de déplacements comme suit :

Tous les agents (titulaires, stagiaires, contractuels) autorisés à utiliser leur véhicule personnel pour les besoins du service et hors de leur résidence administrative (territoire de la commune sur lequel se situe le service où l'agent est affecté à titre permanent) sont indemnisés de leur frais de transport sur la base d'indemnités kilométriques et, le cas échéant, de leurs frais de mission.

Déplacements pris en charge

- **Prise en charge des frais de déplacement liés à des missions temporaires** pour les besoins du service hors de la résidence administrative et familiale à tout agent sur ordre de mission signé par l'autorité territoriale ou le Directeur Général des Services.
- **Prise en charge des frais de déplacement liés à des actions de formation** à l'extérieur de la collectivité en relation avec les fonctions exercées. Les frais de déplacement, de restauration et d'hébergement liés aux actions de formation sont pris en charge par la collectivité dans les conditions suivantes et précisées par le guide de la formation :
 - pour les actions organisées par le CNFPT seront remboursés uniquement les frais non pris en charge par cet organisme dans la limite des frais engagés et des tarifs fixés ci-dessous
 - pour les actions de formation organisées par d'autres organismes, les frais engagés en dehors des coûts propres à la formation, seront remboursés sous réserve que l'action soit inscrite au plan de formation ou validée par l'autorité territoriale
- **Prise en charge des frais de déplacements liés à la participation aux épreuves des concours ou examens professionnels, dans les conditions suivantes :**
 - uniquement pour les épreuves d'admission et à concurrence d'un seul trajet par agent et par an,
 - dans la limite des frais engagés sur présentation des pièces justificatives (indemnités kilométriques calculées par référence au logiciel MAPPY ou Via Michelin)
 - sous réserve qu'un même concours ne soit pas organisé par le Centre de Gestion des Landes ou une délégation conventionnée.
- **Prise en charge des frais de déplacements à l'intérieur de la résidence administrative**

Seuls les agents autorisés à utiliser leur véhicule personnel pour les déplacements qu'ils sont amenés à effectuer pour les besoins du service à l'intérieur de la commune via une autorisation annuelle délivrée par l'autorité territoriale pourront solliciter le remboursement de leurs frais. Les frais de transport occasionnés dans ces conditions sont pris en charge conformément à l'article 14 du décret n° 2001-654 du 19 juillet 2001 et dans la limite du taux fixé par arrêté interministériel.

Montant de l'indemnisation

Conformément à la nouvelle base réglementaire, décide de fixer les taux maximum d'indemnisation forfaitaire comme suit :

- Revalorisation des frais d'hébergement
- Revalorisation du taux des indemnités kilométriques (+ 17%)
- Pas de revalorisation des frais de repas

Indemnités forfaitaires de déplacement

	Province	Paris (Intra-muros)	Villes = ou > à 200 000 habitants et communes de la métropole du grand Paris*
Hébergement	70 €	110 €	90 €
Déjeuner	15,25 €	15,25 €	15,25 €
Dîner	15,25 €	15,25 €	15,25 €

* Le taux d'hébergement est fixé à 120 € pour les agents reconnus en qualité de travailleurs handicapés et en situation de mobilité réduite.

Indemnités kilométriques pour utilisation du véhicule personnel

Catégorie (puissance fiscale du véhicule)	Jusqu'à 2 000 Km	De 2 001 à 10 000 Km	Après 10 000 Km
Véhicule de 5 CV et moins	0,29 €	0,36 €	0,21 €
Véhicule de 6 et 7 CV	0,37 €	0,46 €	0,27 €
Véhicule de 8 CV et plus	0,41 €	0,50 €	0,29 €

Indemnité d'utilisation d'une motocyclette ou d'un vélomoteur

- Motocyclette (cylindrée supérieure à 125 m³) = 0,14 €
- Vélomoteur et autre véhicule à moteur (cylindrée de 50 à 125 cm³) = 0,11 €

Indemnité de fonctions itinérantes

Le montant maximum annuel de l'indemnité forfaitaire de déplacement au titre des fonctions essentiellement itinérantes au sein d'une même commune est fixé à 210 € (inchangé).

Pour les actions de formation organisées par le CNFPT :

- Le calcul kilométrique du déplacement s'entend de la résidence administrative de jusqu'au lieu de la formation, en prenant en compte le trajet le plus court en distance (site Via Michelin)
- Pour bénéficier d'une indemnisation, le parcours aller/retour doit être supérieur à 40 km, sauf pour les stagiaires en situation de handicap
- En cas de déplacement combinant l'usage d'un véhicule motorisé, hors véhicule de service, et des transports en commun, le barème pour les transports en commun s'appliquera.

- La demande d'indemnisation des frais de transport est un acte volontaire. Une fiche de demande de prise en charge est à compléter pendant la formation.

Modalités de remboursement

Le remboursement des frais de déplacement est effectué à la fin du déplacement ou mensuellement, à terme échu. Le paiement des différentes indemnités de frais de déplacement, à l'exception de l'indemnité de repas qui présente un caractère forfaitaire, est effectué sur présentation d'un état de frais certifié et de toutes pièces justifiant de l'engagement de la dépense. Le remboursement des frais de déplacements temporaires nécessite un ordre de mission préalable. Les dits remboursements ne sont pas imposables ils font l'objet d'un simple mandatement.

Pour l'ensemble des frais de déplacement (transports en commun, hébergement et restauration) les justificatifs de paiement devront être joints à la demande de remboursement, en aucun cas le remboursement ne pourra être supérieur aux sommes effectivement engagées par l'agent.

En ce qui concerne les formations organisées par le CNFPT, le remboursement complémentaire des frais engagés ne pourra intervenir qu'après présentation du justificatif de paiement du CNFPT.

Les frais annexes (péage d'autoroute et frais de stationnement) pourront être pris en charge pour les missions temporaires, sur ordre de mission, si l'intérêt du service le justifie et après accord de la Direction Générale des Services. Dans le cadre des formations, les frais annexes restent à la charge du stagiaire, sauf autorisation préalable délivrée par Direction Générale des Services, à l'exception de ceux liés à l'utilisation des transports en commun dans une optique de développement durable.

Des avances sur le paiement des frais à la charge de la collectivité peuvent être consenties aux agents qui en font la demande. Elles ne peuvent excéder 75 % des sommes présumées dues à la fin du déplacement.

Aucune indemnisation n'est prévue pour les agents accomplissant des actions de formation personnelle suivie à leur initiative. L'Autorité Territoriale se réserve la possibilité de ne pas rembourser les frais pour les formations non prévues au plan de formation.

Les dépassements de frais de déplacement (transport, hébergement et restauration) ne sont pas pris en charge par la collectivité sauf autorisation préalable expresse délivrée par la Direction Générale des Services.

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder au paiement de ces indemnisations sur présentation d'un état de frais et de toutes les pièces justificatives liées.

DECIDE que ces indemnités seront revalorisées conformément aux textes en vigueur

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget de chaque année. Cette délibération annule et remplace la délibération du 8 juin 2013.

2019-05-075-CAB – Motion en faveur du maintien et du renforcement de l'aide alimentaire européenne

Sur le rapport présenté par Madame Dupré, Maire adjointe

Vote: 30

Pour: 30

Le Conseil municipal,

DEMANDE au gouvernement français de faire de l'aide alimentaire une priorité dans le cadre des négociations budgétaires européennes en cours,

APPELLE l'Union européenne à maintenir et à renforcer le budget de l'aide alimentaire européenne.

M. le Maire indique aux élus que les rapports d'activités 2018 suivants sont à leur disposition auprès de la Direction Générale des Services :

- Agence de l'Eau Adour Garonne
- Syndicat Mixte pour le Nettoyage du Littoral Landais

M. le Maire lève la séance à 22h30

Tarnos, le 29 mai 2019



Le Maire,

Jean-Marc LESPADÉ



COMPTE ADMINISTRATIF 2018

NOTE DE PRÉSENTATION RETRAÇANT LES PRINCIPALES INFORMATIONS FINANCIÈRES

Introduction

Depuis le début du mandat, les finances de la Ville sont marquées par un contexte préoccupant pour les finances publiques locales. L'année 2018 n'échappe à ce constat.

La baisse des dotations annoncée par le gouvernement après les élections municipales se poursuit (moins 1,4 millions entre les exercices 2013 et 2018), les annonces pour réduire les dépenses des collectivités publiques se multiplient.

Ce contexte, particulièrement contraint, a provoqué la chute de notre autofinancement (40 % en quatre ans).

Pour autant, de nombreux projets ont pu se concrétiser grâce à une politique dynamique d'acquisitions foncières et à la mise en œuvre d'outils de développement économique.

En parallèle, la collectivité a mené dès 2015 une politique volontariste de réduction de ses dépenses (baisse des indemnités des élus, alternatives au transport scolaire, réorganisation de la saison estivale...) en préservant au mieux le niveau de service rendu.

Cette année 2018, les engagements des élus sont tenus :

- les taux des impôts locaux sont inchangés depuis 2010,
- le niveau des subventions aux associations locales est préservé,
- la qualité des services publics locaux et leur diversité sont appréciées de la population,
- les investissements et l'entretien du patrimoine de la ville sont particulièrement dynamiques
- le développement urbain reste soutenu

L'avenir reste néanmoins fragile...

En effet, les modalités de remplacement de la taxe d'habitation, dont la fin est annoncée pour 2020, ne sont toujours pas définies. Certaines recettes importantes pour la collectivité restent ponctuelles (cessions) ou incertaines (dynamisme des taxes additionnelles aux droits de mutation)

Le compte administratif, soumis aujourd'hui à l'assemblée délibérante, présente les réalisations de l'exercice 2018, en dépenses comme en recettes. Il retrace les résultats de l'exercice comptable ainsi que l'exécution de l'année budgétaire passée, contrairement au budget primitif qui formalise la prévision pour l'exercice à venir.

La présente note a pour vocation d'expliquer et d'analyser le Compte Administratif 2018 se rapportant au budget principal de la commune ainsi qu'aux comptes administratifs des 3 budgets annexes : la Mission d'Action Culturelle, le pôle des services et le lotissement Bertin.



I - LE COMPTE ADMINISTRATIF 2018 DU BUDGET PRINCIPAL

La note présentera tout d'abord une vue synthétique des sections de fonctionnement et d'investissement. Les éléments détaillés seront développés dans la seconde partie.

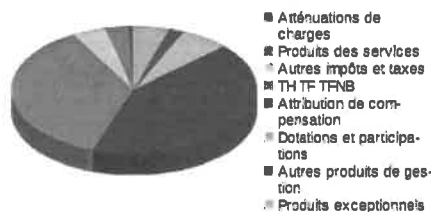
A - PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE : Fonctionnement et Investissement

1 - La section de fonctionnement

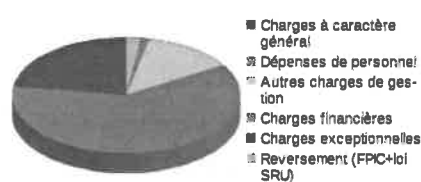
La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses courantes qui doivent être couvertes par des recettes régulières et permanentes.

Recettes réelles de fonctionnement : réalisé 2018 : 22 008 214 €
Dépenses réelles de fonctionnement : réalisé 2018 : 18 684 080 €

RECETTES



DEPENSES



Recettes réelles de fonctionnement 2018	
Attribution de compensation	9 323 608
Autres impôts et taxes	967 140
TH TF TFNB	8 041 888
Dotations et participations	1 391 681
Produits des services	691 486
Atténuation de charges	121 965
Autres produits de gestion	433 011
Produits exceptionnels	1 037 435
Total recettes réelles	22 008 214

Dépenses réelles de fonctionnement 2018	
Charges à caractère général	4 197 433
Dépenses de personnel	11 429 479
Autres charges de gestion	2 436 969
Charges financières	202 551
Reversement (FPIC + loi SRU)	407 794
Charges exceptionnelles	9 854
Total dépenses réelles	18 684 080

(1) au sein des produits exceptionnels figurent les **CESSIONS 2018** :

Le produit des cessions foncières est particulièrement important en 2018 avec un produit total de 1 017 000 €.

Hors recettes exceptionnelles, les recettes réelles de fonctionnement représentent **1 649 €** par habitant¹ (moyenne de la strate 2017 : 1 295 €).

Les dépenses réelles de fonctionnement représentent **1 469 €** par habitant (moyenne de la strate 2017 : 1 116 €).

1- population INSEE 2018 : 12 717 habitants



2 - La section d'investissement

Recettes réelles d'investissement : prévisionnel 2018 : 5 782 660 €
réalisé 2018 : 4 611 477 €
Dépenses réelles d'investissement : prévisionnel 2018 : 10 526 500 €
réalisé 2018 : 7 229 724 €

L'écart entre le prévisionnel et le réalisé des dépenses d'investissement 2018 est dû au « décalage » entre le prévisionnel et la réalisation de certains programmes (travaux du SYDEC pour le TRAMBUS et la voirie Dauphin, travaux de voirie : Ponsolle, Forges, Place Viro...). C'est pour cette raison que les restes à réaliser 2018 sont importants, ils ont été intégrés dans le budget primitif 2019.

Pour rappel, restes à réaliser 2018 :

En dépenses : 2 557 300 €
En recettes : 351 562 €

Les dépenses d'investissement sont principalement composées du **remboursement de la dette en capital et des dépenses d'équipement**.

Recours à l'emprunt :

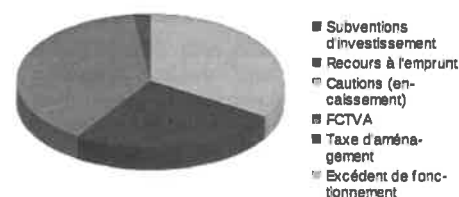
En 2018, le montant du recours à l'emprunt s'est élevé à 1 430 000 € auquel s'ajoute 268 000 € en restes à réaliser 2018 :

► un emprunt de 30 000 € a été contracté auprès de la CDC pour la réhabilitation de la Maison Belin Garcia (restes à réaliser 2017) sur une durée de 5 ans avec un taux indexé sur le livret A.

► un emprunt de 1 400 000 € a été réalisé auprès de la société générale sur une durée de 20 ans avec un taux fixe de 1,54 %.

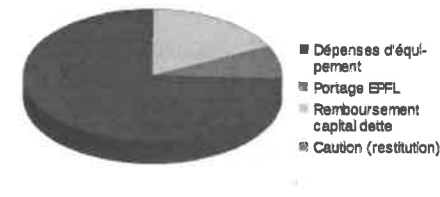
► et un emprunt de 268 000 € a été souscrit auprès du crédit mutuel sur une durée de 20 ans avec un taux fixe de 1,57 % (restes à réaliser 2018).

RECETTES



RECETTES REELLES 2018	
Subventions d'investissement	97 046
Recours à l'emprunt	1 430 000
Cautions	1 450
FCTVA	357 469
Taxe d'aménagement	1 165 512
Excédent de fonctionnement	1 560 000
Total	4 611 477

DEPENSES



DEPENSES REELLES 2018	
Dépenses d'équipement	5 369 886
Portage EPFL	579 800
Remboursement capital dette	1 278 738
Cautions (restitution)	1 300
Total	7 229 724



A ces écritures réelles s'ajoutent :

1) les résultats de l'exercice antérieur soit :

- un excédent de fonctionnement 2017 de + 5 792,51 € (en plus de l'excédent de fonctionnement 2017 affecté en investissement : 1 560 000 €)
- un excédent d'investissement 2017 de + 1 933 552,32 €

2) les écritures d'ordre :

- pour les amortissements : un montant de 627 070,83 € en dépense de fonctionnement et en recette d'investissement. D'autre part, un montant de 39 941,81 € pour l'amortissement des subventions en recette de fonctionnement et dépense d'investissement.
- pour les travaux en régie (achat de fournitures) : un montant de 106 548,74 € en recettes de fonctionnement et en dépenses d'investissement.
- pour les opérations de cessions 992 892,50 € en dépenses de fonctionnement et recettes d'investissement et également les écritures de plus et moins values de cessions.
- pour les écritures * de fin de portage EPFL (D'Encausse, Duprat et La Sablière) et le premier acompte pour l'acquisition Labat, soit un montant total de 1 677 500 €
- * de début de portage Solana (142 000 €)
- * et enfin les écritures d'intégration pour les études qui ont été

suivies de travaux.

3 - Le résultat de l'exercice 2018 reporté sur le Budget primitif 2019

L'excédent de fonctionnement 2018 s'élève à 1 832 344,92 € et l'excédent d'investissement 2018 à 812 886,09 €.

Lors du vote du budget primitif le 27 mars 2018, la reprise anticipée du résultat 2018 a été adoptée. Ainsi, la part de l'excédent de fonctionnement affecté en investissement s'élève à 1 830 000 €.

L'excédent d'investissement 2018 ainsi que l'affectation de l'excédent de fonctionnement 2018 à la section d'investissement permettent :

1) de financer les restes à réaliser 2018

2) de contribuer au financement des nouveaux programmes 2019.



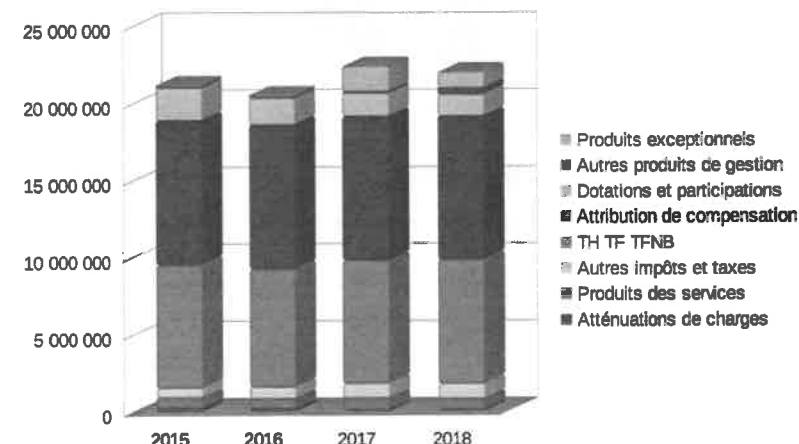
B - PRÉSENTATION DÉTAILLÉE DES DEUX SECTIONS

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

1- LES RECETTES

Recettes réelles de fonctionnement : réalisé 2018 : 22 008 214 €

Présentation et évolution des recettes de fonctionnement de 2014 à 2017



	2015	2016	2017	2018	2017/2018
DGF	1 072 684	637 550	325 763	235 474	-27,72%
Dotations et participations (hors DGF)	1 035 412	1 093 915	1 167 206	1 156 207	-0,94%
Atténuations de charges	268 271	217 315	124 930	121 965	-2,37%
Produits des services	668 877	636 273	749 130	691 486	-7,69%
Autres impôts et taxes	591 223	725 846	924 475	967 140	4,62%
TH TF TFNB	8 006 510	7 664 067	7 982 233	8 041 888	0,75%
Attribution de compensation	9 368 570	9 368 570	9 368 571	9 323 608	-0,48%
Autres produits de gestion	124 573	133 661	120 660	433 011	258,87%
Produits exceptionnels	62 112	41 250	1 645 993	1 037 435	-36,97%
TOTAL	21 198 232	20 518 447	22 408 961	22 008 214	-1,79%

(1) atténuations de charges : remboursement sur les rémunérations du personnel (indemnités journalières de maladie)

(2) produits exceptionnels 2018 : il s'agit principalement des cessions foncières réalisées en 2018 pour un montant global de 1 017 000 € : cessions Solana, Carrere, Amaiz à l'EPFL et la cession Graciet au COL.

(3) autres produits de gestion 2018 : reversement de l'excédent du lotissement Berlin au profit du budget principal suite à la vente du lot n° 4 à la SCI MAD (325 400 €)



a) La fiscalité :

• La fiscalité locale (TH TF TFNB)

La prévision au BP 2018 était de 7 692 487 €, le produit fiscal réellement perçu en 2018 (rôles généraux et rôles supplémentaires) s'est élevé à **8 041 888 €**.

Ci-dessous la répartition et l'évolution des rôles généraux entre chaque taxe :

	Produit rôles généraux – états 1288 – rôles perçus (1)				
	2015	2016	2017	2018	2017/2018
Taxe habitation	3 366 247	3 354 781	3 431 662	3 545 496	3,32 %
Majoration TH résidences secondaires	-	32 444	28 632	27 605	-3,59 %
Taxe sur le foncier bâti	3 989 582	4 215 810	4 206 968	4 306 518	2,37 %
Taxe sur le foncier non bâti	44 744	44 972	46 055	41 810	-9,22 %
Totaux	7 400 573	7 648 007	7 713 317	7 921 429	2,70 %

(1) En 2018, à ces rôles généraux s'ajoutent des rôles supplémentaires pour un montant de 86 950 €.

Les taux sont identiques depuis 2010, soit

19,97 % pour la TH
23,23 % pour la TF
56,10 % pour la TFNB

• L'Attribution de compensation

Depuis le passage en taxe professionnelle unique, en 2010, la Ville percevait une attribution de compensation fixée à 9 368 570 €. Au 1^{er} janvier 2018, l'attribution de compensation a été révisée à la baisse, suite aux transferts de la compétence GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) ainsi que de la compétence eau.

A compter du 1^{er} janvier 2018, l'attribution de compensation s'élève à 9 323 607,82 €.

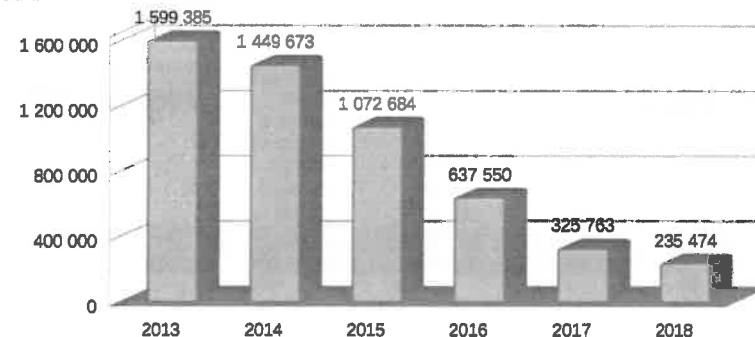


b) Les dotations et participations

► la DGF :

En 2018, la commune a perçu une DGF de 235 474 €.

Entamée en 2013, la baisse des concours financiers de l'État aux collectivités locales se poursuit.



Soit une chute de près de 1 364 000 € entre 2013 et 2018, **- 85 %...**

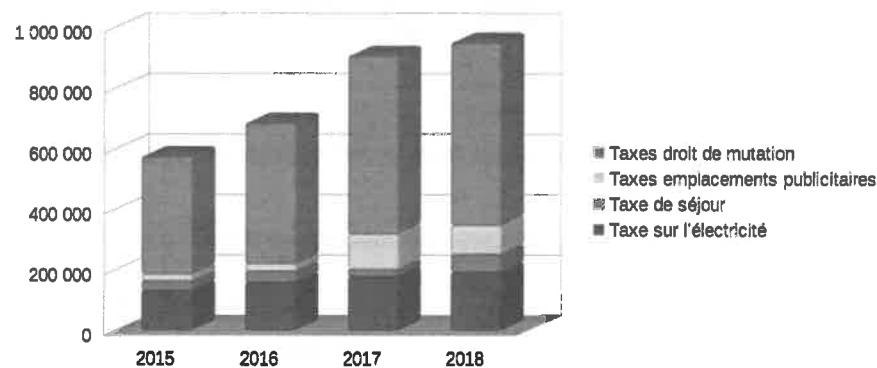
► les autres dotations et participations :

- les participations versées par la CAF (340 000 €) et le CD 40 (38 700 €) pour les 3 structures petites enfance ainsi que la participation de SAFRAN pour la crèche Saint Exupéry (111 300 €).

- le contrat enfance jeunesse versé par la CAF : 288 685 €

- les compensations versées par l'état pour les exonérations de TH et de TF : 269 635 €.

c) Les autres taxes





	2015	2016	2017	2018	2017/2018
Taxe sur l'électricité	132 423	159 793	179 566	193 951	8,01 %
Taxe de séjour	31 593	37 641	23 358	59 023	152,69 %
Taxes emplacements publicitaires	21 236	21 947	115 647	93 973	-18,74 %
Taxes droit de mutation	390 092	467 352	590 180	605 156	2,54 %

Elles se décomposent ainsi :

1) l'augmentation du produit de la **taxe de séjour** en 2018 est principalement due à Touristria, en effet, le montant de la taxe de séjour pour Touristria a doublé entre 2017 et 2018.

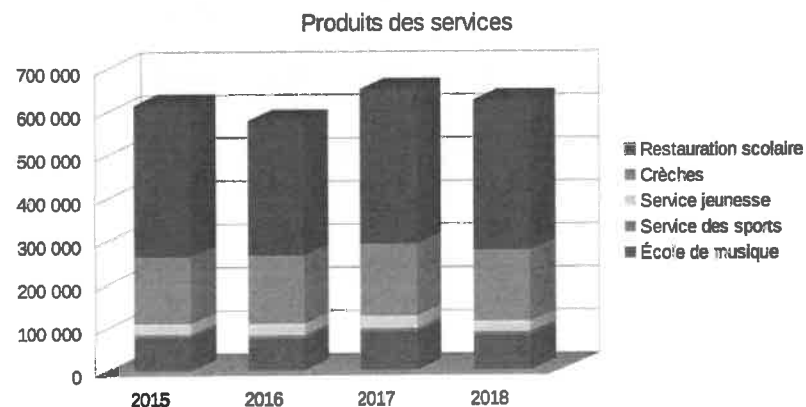
2) depuis 2017, la **TLPE** a été étendue aux enseignes et pré-enseigne alors qu'auparavant la taxation ne s'appliquait qu'aux dispositifs d'affichage publicitaire.

3) Depuis 2 ans le produit de la **taxe additionnelle aux droits de mutation** est particulièrement élevé, cette hausse est due au dynamisme du secteur immobilier « ancien ».

Pour rappel, les droits de mutation, aussi appelés droits d'enregistrement, sont les taxes perçues par les notaires lors des achats immobiliers, pour le compte de l'État et des collectivités locales. Ces droits sont versés à chaque changement de propriétaire d'un bien immobilier (vente ou donation).

Les droits de mutation pour la commune représentent 1,20 % de la valeur du bien. Il s'agit d'une recette importante pour la ville, mais corrélé au marché de l'immobilier.

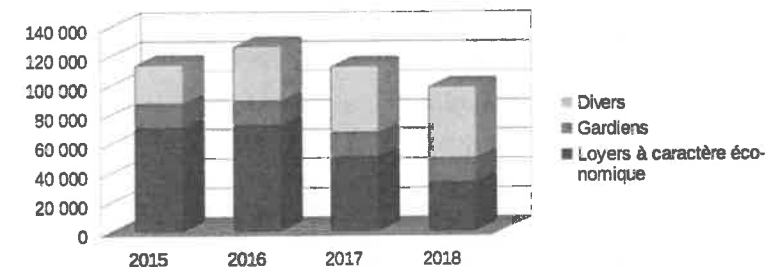
d) Les produits des services



	2015	2016	2017	2018
École de musique	76 024	73 125	89 130	79 805
Service des sports	7 606	8 337	7 472	8 786
Service jeunesse	25 335	27 115	29 036	24 557
Crèches	155 493	158 226	167 261	164 781
Restauration scolaire	350 133	311 263	358 034	347 252

e) Les autres produits de gestion :

► Zoom sur les revenus des Immeubles :



	2015	2016	2017	2018
Loyers à caractère économique	70 964	72 764	50 888	33 339
Gardiens	16 587	16 587	16 588	16 588
Divers	26 530	37 129	45 281	48 936
Total	114 081	126 480	112 757	98 863

La diminution des loyers à caractère économique entre 2016/2017 est due au départ de l'entreprise CETRAID, et la baisse entre 2017/2018 s'explique par la fin du loyer à l'encontre du SIAEP et du « mille pâtes ».

La hausse des revenus des immeubles « divers » sur les quatre dernières années découle de la volonté de la Ville de valoriser son patrimoine avec d'une part la revalorisation des loyers des logements existants et d'autre part la location de nouveaux locaux.

► en 2018, dans ce chapitre figure également le **versement de l'excédent du lotissement Bertin** au profit du budget principal de la commune, excédent principalement dû à la vente du lot N° 4 à la SCI MAQ (325 400 €).

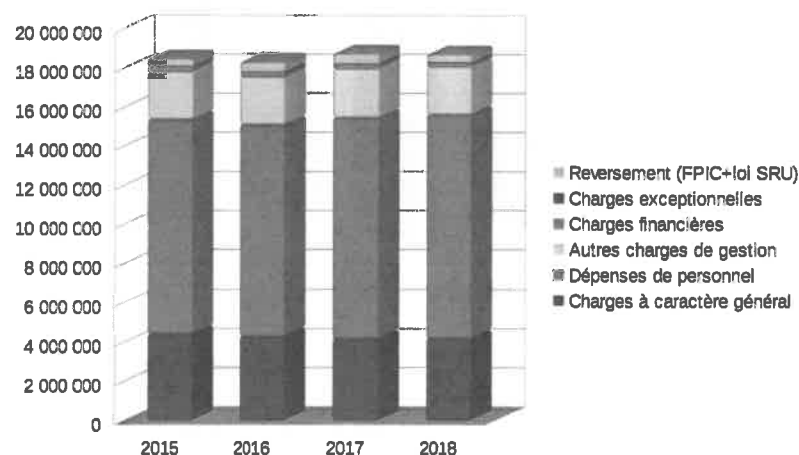
f) Produits exceptionnels :

En 2018, la commune a procédé à des cessions foncières pour un montant global de 1 017 000 €.

2- LES DEPENSES

Dépenses réelles de fonctionnement : réalisé 2018 : 18 684 080 €

Présentation et évolution des dépenses de fonctionnement de 2015 à 2018



	2015	2016	2017	2018	2017/2018
Charges à caractère général	4 411 522	4 286 365	4 171 476	4 197 433	0,62%
Dépenses de personnel	10 956 406	10 820 530	11 291 711	11 429 479	1,22%
Autres charges de gestion	2 439 521	2 431 278	2 501 283	2 436 969	-2,57%
Charges financières	277 088	259 135	224 625	202 551	-9,83%
Charges exceptionnelles	782	4 495	13 462	9 854	-26,80%
Reversement (FPIC+loi SRU)	378 137	497 085	530 377	407 794	-23,11%
TOTAL	18 463 456	18 298 887	18 732 934	18 684 080	-0,26%

Au global, les dépenses réelles de fonctionnement 2018 sont stables (évolution 2017/2018 : - 0,26%).

a) Les charges à caractère général : 4 197 433 €

Les charges à caractère général correspondent principalement aux dépenses liées au fonctionnement des services, à l'entretien du patrimoine, aux prestations des services, à la DSP du centre de loisirs, aux assurances, à la téléphonie...

En 2018, ces dépenses demeurent stables, après une baisse de près de 3 % entre 2015 et 2016, puis une nouvelle diminution de 2,68 % en 2017, ceci résulte de la démarche engagée par la collectivité pour préserver sa capacité d'autofinancement

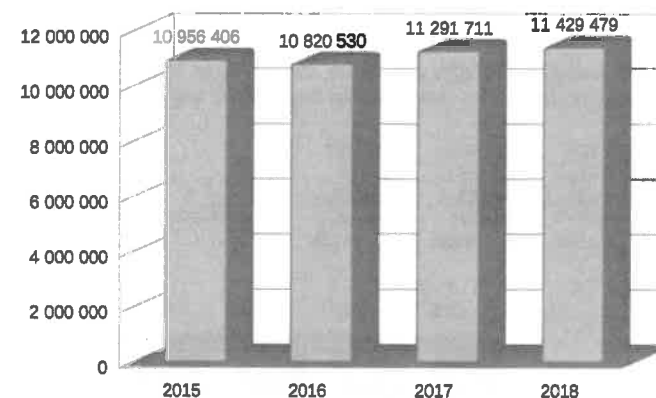
(réorganisation du transport scolaire du collège, transfert de la fête de l'école de musique, suppression des interventions CMR sur le temps scolaire, groupements de commandes, marchés...)

Au sein des charges à caractère général un zoom sur la contribution pour obligation de service public dans le cadre de la DSP du centre de loisirs :

	2015	2016	2017	2018
Montant DSP	985 031	1 009 657	982 569	906 278
Part DSP dans le chapitre 011	22,33%	23,56%	23,55%	21,59%

En 2017, la nouvelle organisation des TAP permet une optimisation de la qualité de service. Cette organisation intégrée dans le nouveau contrat de DSP permet de contenir la dépense.

b) Les dépenses de personnel : 11 429 479 €



En 2018, la masse salariale représente 60 % des dépenses réelles de fonctionnement.

Ces dernières années, la création de services et de structures, qui illustre la volonté municipale d'enrichir l'offre de service public local, ont pesé sur la masse salariale de la collectivité.

Cependant d'autres facteurs externes et imposés par les textes ont fortement impacté la masse salariale (hausse des taux de cotisations employeur, rythmes scolaires, réformes successives catégorielles et statutaires...). Le glissement vieillissement technicité impacte également les dépenses de personnel de façon significative.

L'année 2018 se caractérise par une nouvelle hausse qui reste « contenue » (+ 135 109 € soit + 1,20 % par rapport à 2017). Ainsi, les dépenses de personnel 2018 étaient de 11 426 633 € soit 99,45 % du budget prévisionnel voté. Pour rappel, en novembre 2018,



une décision modificative a été adoptée de 15 000 € mais ces crédits n'ont finalement pas été consommés au réalisé de l'année.

Les éléments qui expliquent l'évolution « maîtrisée » des dépenses de personnel sur l'année 2018 :

Des mesures statutaires et réglementaires

- Le gel des mesures liées au PPCR au 1^{er} janvier 2018 (parcours professionnel carrières et rémunérations) avec le décalage d'un an des revalorisations indiciales
- Le gel de la valeur du point d'indice au 1^{er} février 2018 après deux revalorisations successives en 2016 et 2017

Des mesures liées aux choix effectués en terme de services municipaux

- Le non remplacement de certains départs de la Collectivité, en lien avec un ajustement des missions
- La poursuite du maintien des moyens dédiés à la saison avec une évolution des dépenses maîtrisées (économie de 20 241 € en 2018 par rapport à 2017 et une économie réalisée de plus de 80 000 € depuis 2015)

Cependant, l'impact du GVT (glissement vieillesse technicité) et l'effet de report de l'année N-1 accentués par les reclassements de grade intervenus en 2017 avec l'instauration du PPCR, est important.

Pour autant, la collectivité a poursuivi sa politique volontariste en terme déroulement de carrière des agents au titre des avancements de grade (20 agents en 2018). De plus pour les recrutements l'utilisation de la mobilité interne est privilégiée (plus de 10 agents concernés en 2018)

Enfin, les dépenses de remplacements enregistrées sur l'année 2018 restent élevées afin de pallier aux absences. Ces dépenses s'élèvent à 391 375 € en 2018 contre 337 142 € en 2017 soit une augmentation de 16 %. A noter en 2018, des absences de longue durée sur des services en lien direct avec les usagers, qu'il a été nécessaire de remplacer. Il convient de souligner que la Collectivité poursuit la démarche de rationalisation des remplacements en concertation avec les services et au regard des impératifs de service.



c) Les autres charges de gestion : 2 436 969 €

Ce chapitre regroupe les contributions versées aux organismes (syndicats intercommunaux, SDIS, CCAS...), mais également les subventions aux associations.

Ci-dessous les principales contributions versées :

	2015	2016	2017	2018
SDIS	325 338	331 504	325 313	313 259
CCAS	480 000	480 000	450 000	420 000
SMPBA	241 493	243 908	248 786	253 762
Subventions associations	462 757	466 418	460 864	481 085
Parc des sports	267 098	267 098	267 098	267 098
Association d'aide familiale et sociale (crèche familiale)*	78 005	77 468	78 054	113 282

► **Les subventions aux associations** : Conformément aux orientations et en dépit du contexte financier, les subventions aux associations sont relativement stables.

La hausse sur l'exercice 2018 est due au versement de certaines subventions exceptionnelles :

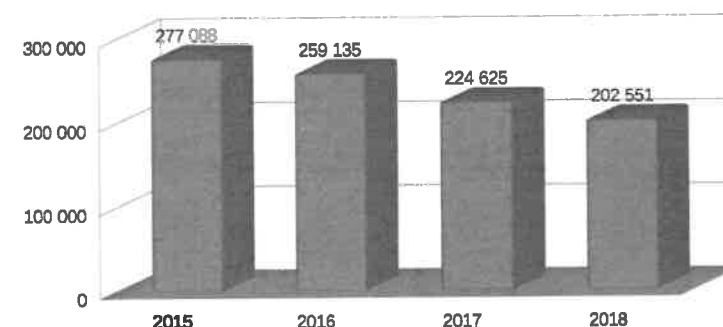
- Foyer socio éducatif du collège L Wallon pour projet Erasmus : 4 000 €
- Association Solid'action pour le voyage au maroc : 4 700 €
- Association ICASI : 1 000 € (envoi de matériel)
- Tennis club Lapalibe : 10 000 €

A noter que dans le cadre du transfert de compétence GEMAPI, à compter de 2018, certaines contributions ne sont plus versées par la commune : Syndicat du bas Adour, AYGAS, Syndicat mixte de rivière.

► ***Association d'aide familiale et sociale** : plusieurs facteurs sont à l'origine de la hausse de la participation de la commune : hausse de l'heure d'accueil (de 1,26 € à 1,28 €), augmentation également du nombre d'enfants accueillis et de l'amplitude horaire des contrats (+ 13 648 heures entre 2017 et 2018).

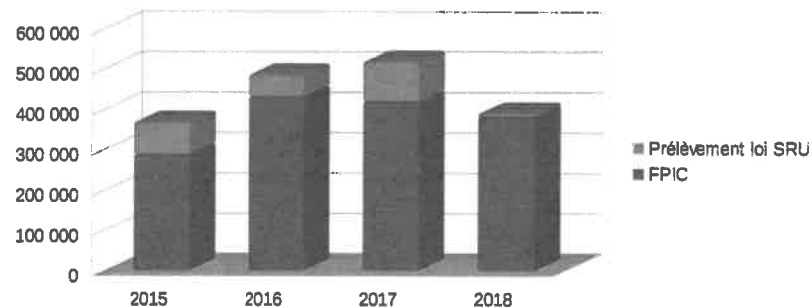
d) Les charges financières : 202 551 €

Les charges financières sont en baisse (intérêts de la dette, frais, ICNE):





e) Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) et les pénalités loi SRU



	2015	2016	2017	2018	Dépenses cumulées
FPIC	288 435	431 778	420 354	383 061	1 523 628
Prélèvement loi SRU	79 806	53 870	98 281	7 157	239 114
Total	368 241	485 648	518 635	390 218	1 762 742

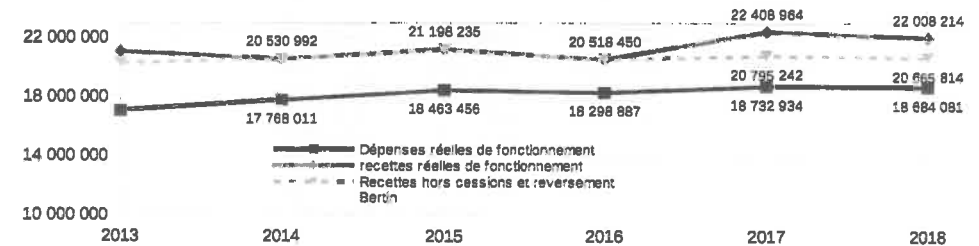
Instauré en 2012, le **FPIC** connaît une hausse significative en 2016 puis se stabilise en 2017 et diminue sensiblement en 2018.

La participation « **loi SRU** », imposée en 2014, frappe les collectivités dont le parc de logements sociaux est inférieur à 25 % du parc global de logements. Tarnos présentant un taux de 20,5 %, la ville est donc assujettie à cette pénalité.

En 2018, la pénalité « loi SRU » est fortement minorée du fait de la déduction de la participation versée par la commune pour la construction du nouveau foyer des jeunes travailleurs.



3 – L'évolution des dépenses et des recettes de fonctionnement



Cessions 2013 : MECS, EPFL la Sablière

Cessions 2017 : cessions COL programmes Héphaïstos et Saint Nicolas, ancien local Cetrail, une partie de la parcelle Loca MS

Cessions 2018 : pour un montant total de 1 017 000 € : cessions Solana, Carrere, Arnaiz à l'EPFL et cession Graclet au COL

Reversement de l'excédent du lotissement Bertin 2018 : 325 400 €

Concernant les dépenses, comme nous l'avons vu précédemment, certaines charges ont pu être contenues, par le plan d'économie mis en œuvre à partir de 2015.

En 2018, les recettes de fonctionnement sont importantes grâce d'une part aux opérations de cessions foncières (1 017 000 €) et d'autre part au reversement de l'excédent du lotissement Bertin (325 400 €).

Les recettes structurelles 2018 (hors cessions et reversement Bertin) sont relativement stables depuis 2016 et ceci malgré la diminution de la DGF.

La différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement permet de dégager l'autofinancement / l'épargne²

L'épargne brute ou capacité d'autofinancement brute (CAF brute) :

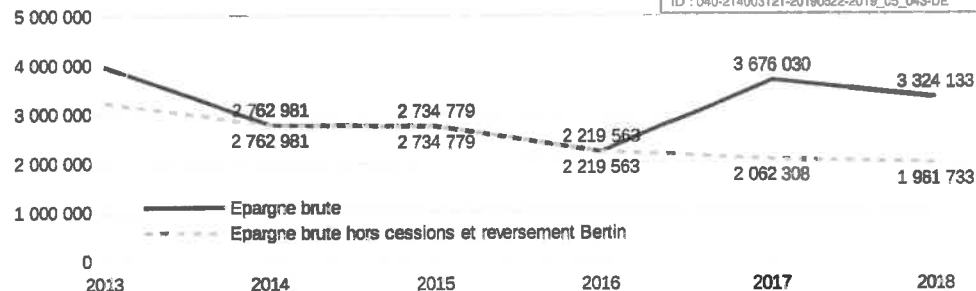
L'épargne brute est le solde des opérations réelles de fonctionnement.

Pour son calcul, les produits et charges exceptionnelles ainsi que les produits et charges financières sont prises en compte.

L'épargne brute permet de financer le remboursement de la dette ainsi que les opérations d'investissements.

De la section de fonctionnement va donc découler notre niveau d'épargne et en conséquence notre capacité à investir.

2 - Pour mémoire, l'épargne se calcule au niveau du compte administratif alors que l'autofinancement prévision calcule lors du budget prévisionnel).



Pour la section de fonctionnement, ce compte administratif 2018 met de nouveau en évidence les contraintes fortes qui pèsent tout particulièrement sur nos finances locales : chute drastique des dotations, la contribution au FPIC importante, les pénalités de la loi SRU, la réforme des retraites et les réformes statutaires des carrières des agents municipaux...

L'impact annuel pour le budget communal de ces décisions gouvernementales récentes peut être estimé entre 2 et 2,5 Millions d'euros.

Ce contexte extrêmement défavorable a contraint la collectivité à prendre depuis 2015 des décisions fortes pour contenir les dépenses et optimiser les recettes dans le respect de deux objectifs forts :

- tenir l'engagement pris devant les électeurs en 2014 de ne pas augmenter les impôts
- diminuer les dépenses tout en maintenant un haut niveau de service public, sans impacter les actions se situant au cœur de nos politiques municipales, et notamment la priorité donnée à l'éducation (petite enfance, écoles, restauration, école de musique, médiathèque, sport...)

Ces efforts ont permis de ralentir la chute de la capacité d'autofinancement, mais comme la courbe ci-dessus le montre, les cessions foncières ont permis de doter la ville d'une importante capacité financière pour investir.

Au final, si la ville a jusqu'ici réussi à contenir la baisse de sa CAF tout en maintenant un haut niveau de service public au regard des conditions financières qui lui ont été imposées, cet équilibre reste extrêmement fragile.

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

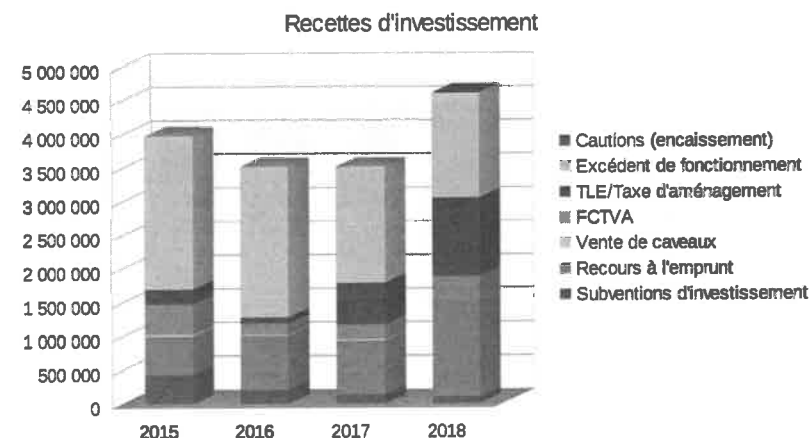
1- LES RECETTES

- **Recettes réelles d'investissement** prévisionnel 2018 5 782 861 €
réalisé 2018 4 611 477 €

Le montant du recours à l'emprunt en 2018 est de 1 430 000 €.

- un emprunt de 1 400 000 € auprès de la Société Générale
- un emprunt de 30 000 € (restes à réaliser 2017) auprès de la Caisse des Dépôts et consignation pour la réhabilitation de la maison Belin Garcia.

Présentation et évolution des recettes d'investissement de 2015 à 2018



	2015	2016	2017	2018
Subventions d'investissement	432 794	208 086	132 053	97 046
Recours à l'emprunt	566 707	800 000	800 000	1 430 000
Vente de caveaux	28 631	14 904	16 579	0
FCTVA	451 753	162 803	219 646	357 469
TLE/Taxe d'aménagement	218 196	91 159	618 135	1 165 512
Excédent de fonctionnement	2 280 000	2 240 000	1 730 000	1 560 000
Cautions (encaissement)				1 450
Total	3 978 080	3 516 952	3 516 413	4 611 477



a) Les subventions d'investissement

- subvention de la CAF pour l'achat d'une console, de jeux et d'une télé par le service jeunesse: 776,90 €
- subvention de l'État pour NATURA 2000 : 13 881,90 €
- participation de XL habitat pour les travaux d'éclairage public du programme immobilier « bois Joly » : 8 000 €
- subventions du CD 40 (FEC) pour la réalisation du local d'éviscération (5 000 €) et des travaux sur les aires de jeux (10 000 €)
- arrachage de la Jussie : subventions de l'agence de l'eau (7 722 €) et du CD 40 (3 000 €)
- subvention de l'agence de l'eau pour l'acquisition foncière Laby et Vautrot : 2 880 €
- les amendes de police: 45 785 €.

b) Le recours à l'emprunt

En 2018, le montant du recours à l'emprunt s'est élevé à 1 430 000 € :

- un emprunt de 1 400 000 € auprès de la Société Générale
- un emprunt de 30 000 € (restes à réaliser 2017) auprès de la Caisse des Dépôts et consignation pour la réhabilitation de la maison Belin Garcia.

c) La taxe d'aménagement

En 2018, le montant du produit de la taxe d'aménagement a été exceptionnellement élevé : 1 165 512 €, ceci en raison de plusieurs programmes d'aménagement importants tant dans le domaine de l'habitat (Héphaïstos, Graciet, St Nicolas) que dans le domaine économique (CELSA, IUMM/DEFI, Cap 2020...).

Pour rappel, la perception de cette taxe, au delà de 1 500 €, est exigible en deux échéances :

- 50 % de la taxe doit être réglé 12 mois après la date de l'autorisation de construire
- le solde de 50 % doit être payé 24 mois après cette même date.

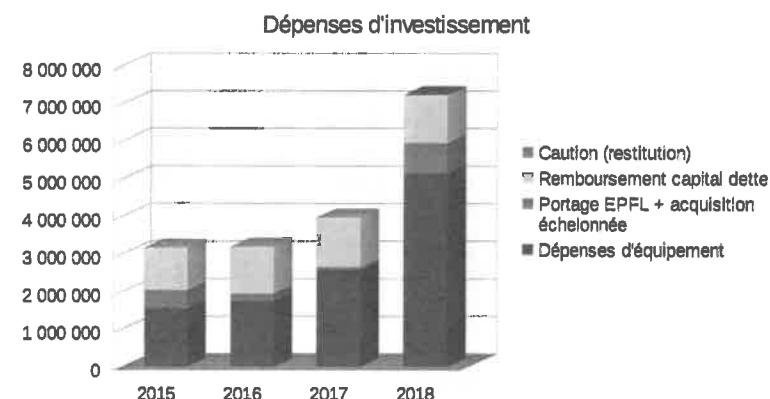


2- LES DÉPENSES

• Présentation et évolution des dépenses d'investissement de 2015 à 2018

- **Les dépenses réelles d'investissement** *prévisionnel 2018 : 10 526 500 €*
réalisé 2018 : 7 229 723 €

	2015	2016	2017	2018
Dépenses d'équipement	1 546 754	1 735 477	2 567 920	5 144 886
Portage EPFL + acquisition échelo	480 339	202 000	77 500	804 800
Remboursement capital dette	1 131 906	1 245 450	1 324 694	1 278 738
Caution (restitution)				1 300
Total	3 158 999	3 182 927	3 970 114	7 229 723



En 2018, certains programmes inscrits au budget n'ont pas été réalisés et ont été inscrits soit en restes à réaliser 2018 soit réinscrits au budget 2019.

Ci-dessous les principaux programmes prévus au budget 2018 ou lors de décisions modificatives qui n'ont pas fait l'objet de réalisation ou d'une réalisation partielle :

- travaux de voirie quartier des Forges : 384 600 €
- travaux éclairage public sydec pour le Trambus et la voirie Dauphin : 497 500 €
- travaux voirie Ponsolle : 291 000 €
- réhabilitation maison Belin Garcia : 140 000 €
- place Viro : 388 000 €



PROGRAMMES D'EQUIPEMENT REALISES

LIBELLE	MONTANTS TTC	DESCRIPTION
2031 Frais d'études :	54 218 €	
Place Serpa	28 520 €	Etude urbanisation
Plage digue	16 868 €	Etude plan plage Digue
Natura 2 000	3 360 €	Apu technique CRIE
Etude réseaux de chaleur	5 670 €	Etude faisabilité réseaux de chaleur (Cap terre)
204 Subvention d'équipement	228 936 €	
Voirie G Lassalle	5 415 €	participation versée à la commune de Boucau
Voirie 19 Mars	26 795 €	1° acompte CCSX voirie 19 mars
Voirie Dauphin	8 495 €	EP SYDEC
Participation EP SYDEC	188 242 €	EP SYDEC
2051 Concessions et droits similaires	29 253 €	
Logiciels	21 753 €	Base de données TLPE, logiciel finances et dette ...
Licence d'octet de boissons	7 500 €	Café du centre
21 Immobilisations corporelles	3 110 911 €	
Acquisition d'Encausse de Ganties	11 056 €	Frais annexes portage EPFL (frais d'acte, assurance...)
Acquisition SCI La Sablière	5 170 €	Frais annexes portage EPFL (frais d'acte, assurance...)
Acquisition Vautrot	4 216 €	Frais annexes portage EPFL (frais d'acte, assurance...)
Acquisition ARNAIZ	259 375 €	
Plan de gestion environnement	10 000 €	Arrachage jussie (MFEN)
Equipe technique VCS	12 090 €	Entretien spécifique terrain Mobilier, pare ballons, filets brise vue ...
Baye	11 990 €	Etude de sol Baye et Serpa
DICRIM	1 945 €	Impression livret DICRIM
Cléture résidence jeunes habitat	5 040 €	
Cimetière		
Cimetière	26 792 €	2° phase reprise des concessions
Bâtiments		
Bâtiment HDV	7 847 €	1° acompte optimisateur volume HDV, chauffage
Ecole J Mouchet	106 379 €	Ravalement façades
Ecole J Jaurès	8 139 €	Travaux de peinture (hall)
Ecole Poueymidou	1 283 €	réfection sol entrée école
Jeux extérieurs	780 €	Sol amortissant école O Duboy (complément)
Salle Biarrotte	8 400 €	Contribution Enerlandes
Salle Thorez + Maison Carrère	86 610 €	Ravalement façades + réparation toiture M Thorez...
Crèche les petits matelots	3 151 €	Travaux de peinture
Micro crèche	2 023 €	Remplacement volet roulant
Ecole de musique	14 334 €	remplacement menuiserie + travaux plâtrerie
Chaudières	114 516 €	remplacement chaudière M Thorez + chaudière resto J Mouchet ...
Conformité sécurité	149 478 €	Desamiantage salle L Lagrange + vestiaire Mobilier + audit qualité de l'air ...
Accessibilité bâtiments	290 273 €	Mise en accessibilité PMR
Diagnostic amiante	88 692 €	
Baye	2 936 €	Volet roulant tennis club Baye
Démolition	5 009 €	Intervention Enedis pour garage et maison Lavigne + maison lagarde
Maison Belin Garcia	1 274 €	Branchement AEP + début maîtrise d'oeuvre
Acquisition Breton	75 500 €	
Acquisition Carrère	348 000 €	
Voirie		
Signalisation horizontale et verticale	9 376 €	
Poteaux incendie	15 506 €	
Voiries communales	161 726 €	Chemin Napoléon, impasse du lac, impasse Ming, accès Mandela, trottoirs Dauphin...
Pivral	12 571 €	Amélioration eaux de pluie place Serpa, achat sacs contre inondations
Trambus travaux connexes	50 442 €	
ADAP arrêts de bus	27 865 €	
Place publique Mro	542 372 €	
Plan de stationnement	13 861 €	Zone bleue
Accessibilité voirie PAVE	6 128 €	Aménagement PMR J Duclos
Voirie 19 Mars	29 734 €	
Voirie parking stade intercommunal	193 657 €	



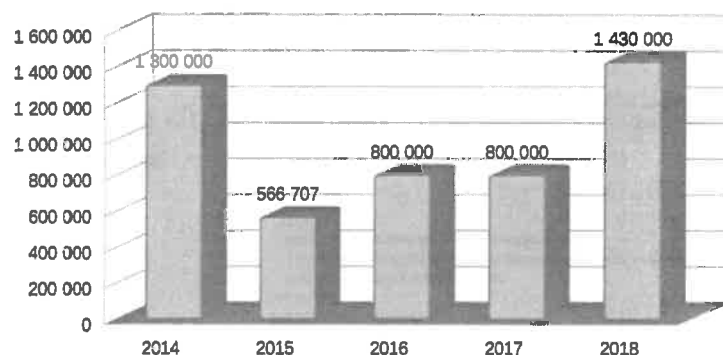
PROGRAMMES D'EQUIPEMENT REALISES

LIBELLE	MONTANTS TTC	DESCRIPTION
Réseaux d'électrification		
Raccordement ENEDIS	24 760 €	
Matériel		
Service espaces verts	131 646 €	Tracteur, tondeuse autoportée, turbo tondeuse, taille haie, débroussailluses...
Service ville propre	557 €	
Service voirie	1 823 €	Découpeuse
Service magasin	3 613 €	Outils
Service bâtiment	10 943 €	Outils
Service mécanique	7 944 €	Bras de lavage pour station, valise diagnostic...
Matériel de transport		
Véhicules	62 389 €	2 renault master
Matériel informatique	29 822 €	Matériels pour les services et les écoles
Mobilier		
Matériel et mobilier scolaire	4 454 €	
Mobilier pour les services	7 014 €	
Mobilier pour le centre technique	21 626 €	Vestiaires, tables, chaises, fauteuils de bureau...
Autres		
Matériel restauration scolaire	60 718 €	Marmite, robot de coupe, chariot, thermoport...
Matériel pour police municipale	1 177 €	Ethylotest
Matériel pour service environnement	2 316 €	Destructeurs électronique d'insectes
Matériel pour structures petite enfance	6 954 €	
Acquisition documents médiathèque	51 077 €	
Matériel nettoyage locaux+restauration scolaire	5 455 €	
Matériel service jeunesse	3 227 €	
Hôte café du centre	760 €	
Matériel pour équipe technique VCS	30 517 €	Sono salle du conseil, autoéveuse, filets pour terrains, aspirateur dorsal, armature tente
Matériel pour TAP	623 €	
Matériel pour local évacuation	10 358 €	chambre froide
Instruments de musique pour EMM	7 937 €	
23- Immobilisation en cours	1 723 568 €	
Cimetière	18 472 €	Columbarium cimetière paysager
Crèche St Eupéry		
Centre technique	1 650 047 €	
Local évacuation	52 392 €	
Restauration registres	2 657 €	Reliures de registres
TOTAL DEPENSES D'EQUIPEMENT	5 144 886 €	



• Le recours à l'emprunt et la dette

a) Le recours à l'emprunt depuis 2014



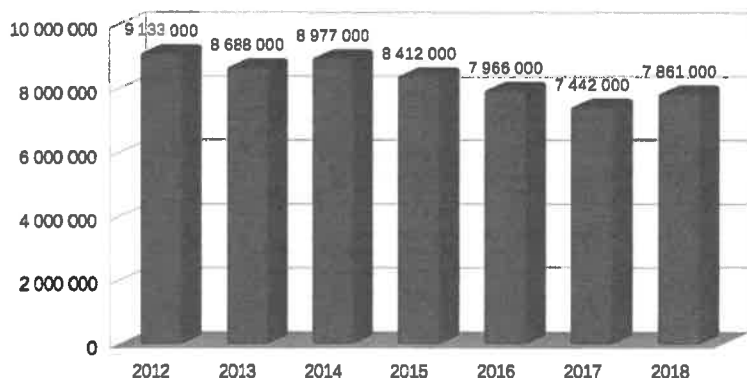
Emprunts contractés au cours des 5 dernières années :

2014 : taux fixe de 3,29 % sur 15 ans auprès du crédit foncier (500 000 €)
 2014 : taux fixe de 2,6 % sur 15 ans auprès de la Société générale (800 000 €)
 2015 : taux fixe de 1,7 % sur 15 ans auprès du crédit mutuel (400 000 €)
 2015 : taux zéro auprès de la CDC dans le cadre du préfinancement du FCTVA (166 707 €)
 2016 : taux fixe de 1,2 % sur 15 ans auprès de la banque postale (800 000 €)
 2017 : taux fixe de 1,21 % sur 15 ans auprès de la Société générale (800 000 €)
 2018 : taux indexé sur le livret A sur 5 ans auprès de la Caisse des Dépôts et consignations (30 000 €)
 2018 : taux fixe de 1,54 % sur 20 ans auprès de la Société générale (1 400 000 €)

Fin 2018, un prêt de 268 000 € a également été contracté auprès du Crédit Mutuel, avec un taux fixe de 1,57 % sur 20 ans. Le versement de ce prêt est intervenu fin janvier 2019, ce prêt a donc été inscrit en restes à réaliser 2018.

b) L'encours de la dette

Un encours de dette maîtrisé :



En 2018, l'encours de la dette de la commune est de 618 € par habitant.
 En 2017, l'encours moyen des communes de même strate était de 893 € par habitant
 (sources comptes des communes)

c) Le ratio Klopfer : le ratio de capacité de désendettement

	2014	2015	2016	2017	2017 hors cessions*	2018	2018 hors cessions*
1 Dépenses réelles de fonctionnement	17 768 011	18 483 456	18 286 887	18 732 934	18 732 935	18 684 081	18 684 081
2 recettes réelles de fonctionnement	20 530 992	21 198 235	20 518 450	22 408 964	22 408 965	22 008 214	22 008 214
3 Epargne brute (2-1)	2 762 981	2 734 779	2 219 563	3 676 030	2 062 308	3 324 133	1 981 733
4 Encours de la dette	8 976 903	8 411 714	7 966 265	7 441 570	7 441 570	7 860 633	7 860 633
5 Capacité de désendettement (4)/(3) (encours de la dette/épargne brute)	3,25	3,08	3,59	2,02	3,61	2,36	3,97

*2018 hors cessions et hors reversement excédent lotissement Bertin : la dernière colonne du tableau ne prend pas en compte les recettes des cessions foncières 2018 (1 017 000 €) ainsi que le reversement de l'excédent du lotissement Bertin (325 400 €) : prise en compte uniquement des recettes structurelles.

La capacité de désendettement mesure le nombre d'années qu'il faudrait à la commune pour rembourser son encours en y affectant la totalité de son épargne brute.

II-LES ANNEXES

A – Les actions de formation des élus.

Un tableau récapitulant les actions de formation des élus financées par la collectivité est annexé au compte administratif et doit donner lieu à un débat annuel sur la formation des membres du conseil.

Ce débat permet de fixer les éventuelles nouvelles orientations de formation et de débattre des crédits consacrés à la formation.

En 2018, une enveloppe de 8 000 € a été inscrite au budget pour ces actions de formation. Aucune dépense n'a été réalisée.

B – Les informations financières essentielles à annexer au compte administratif selon les dispositions de l'article 107 de la loi NOTRe.

- 1) les données synthétiques sur la situation financière de la commune : les ratios
- 2) la liste des concours attribués par la commune sous forme de subventions.
- 3) la présentation agrégée des résultats afférents au dernier exercice connu du budget principal et des budgets annexes de la commune.
- 4) la liste des organismes pour lesquels la commune détient une part de capital, a garanti un emprunt, a versé une subvention supérieure à 75 000 €.
- 5) le tableau retraçant l'encours des emprunts garantis par la commune.
- 6) la liste des délégataires de service public.
- 7) le tableau des acquisitions et cessions immobilières.
- 8) état des engagements financiers de la commune envers l'EPFL

1) les données synthétiques sur la situation financière de la commune : les ratios.

RATIOS 2016-2018				
Informations financières - Ratios		TARNOS CA 2016	TARNOS CA 2017	TARNOS CA 2018
Ratios	POPULATION INSEE	12 576 hab	12 692 hab	12 717 hab
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	1 455	1 476	1 469
2	Produit des impositions directes / population	809	629	632
3	Recettes réelles de fonctionnement / population	1 632	1 768	1 731
4	Dépenses d'équipement brut / population	138	202	405
5	Encours de la dette / population	633	586	618
6	Dotation globale de fonctionnement / population	51	26	19
7	Dépenses de personnel / Dépenses réelles de fonct	58,11%	59,61%	60,52%
9	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement de la dette en capital/recettes réelles de fonctionnement	95,25%	89,51%	90,71%
10	Dépenses d'équipement brut / Recettes réelles de fonct	8,46%	11,46%	23,38%
11	Encours de la dette / Recettes réelles de fonctionnement	38,82%	33,21%	35,72%

Evolution des ratios communaux de 2016 à 2018 :

Les ratios 1 à 6 sont exprimés en euros par habitant, les ratios 7 à 10 en pourcentage.

Ratio 2 : montants perçus aux comptes 73111 (rôles généraux) et 7328 (rôles complémentaires)

Ratio 7 : dépenses de personnel = dépenses du chapitre 012 *diminuées des recettes perçues au 6419*.

Ratio 9 : capacité de la collectivité à financer l'investissement une fois les charges obligatoires payées. Plus le ratio est faible, plus la capacité à financer l'investissement est élevée.

Ratio 10 : effort d'équipement de la collectivité.

Ratio 11 : charge de la dette d'une collectivité relativement à sa richesse.

Comparaison entre les ratios de la commune et les ratios moyens des communes de même state :

Informations financières - Ratios		TARNOS CA 2018	MOYENNE DE LA STRATE 2017
Ratios	POPULATION INSEE	12 717 hab	10 000 à 20 000 hab
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	1 469	1 116 (1)
2	Produit des impositions directes / population	632	550 (1)
3	Recettes réelles de fonctionnement / population	1 731	1 295 (1)
4	Dépenses d'équipement brut / population	405	300 (1)
5	Encours de la dette / population	618	893 (1)
6	Dotation globale de fonctionnement / population	19	177 (1)
7	Dépenses de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement	60,52%	54,60% (1)
9	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement de la dette en capital/recettes réelles de fonctionnement	90,71%	92,30% (2)
10	Dépenses d'équipement brut / Recettes réelles de fonctionnement	23,38%	21,80% (2)
11	Encours de la dette / Recettes réelles de fonctionnement	35,72%	66,95% (1)

(1) chiffres 2017 sources « les comptes des communes »

(2) chiffres 2017 sources DGCL rapport de l'observatoire des finances locales

2) la liste des concours attribués par la commune sous forme de subventions.

SUBVENTIONS 2018

6475- Subventions versées aux associations

Associations	Propositions 2018	Réalisé 2018
6574 520 INTERVENTIONS SOCIALES	131 214,00	131 034,00
1 C.O.S	10 000,00	10 000,00
2 Contrôle judiciaire du Pays Basque ACJPB	300,00	300,00
3 Habitat Jeunes Sud Aquitaine	104 981,00	104 981,00
4 Habitat Jeunes Sud Aquitaine-Prog local de l'habitat	11 810,00	11 810,00
5 PARALYSES DE France	100,00	100,00
6 SECOURS CATHOLIQUE	300,00	300,00
7 SECOURS POPULAIRE CAPBRETON	150,00	150,00
8 SECOURS POPULAIRE CÔTE BASQUE	300,00	300,00
9 INDECOSA	170,00	170,00
10 M.R.A.P	150,00	150,00
11 France CUBA	153,00	153,00
12 BANQUE ALIMENTAIRE	800,00	800,00
13 A.P.A.J.H.	150,00	150,00
14 AD PEP 40 Pupilles de l'enseignement	250,00	250,00
15 Enseignement des enfants malades	150,00	150,00
17 Alliance 64	100,00	100,00
18 SOS famille Emmaüs	120,00	120,00
19 Handiplage	300,00	300,00
20 HANDI LOISIRS 104	300,00	300,00
21 Chômeur Landes Emplois solidarité	180,00	0,00
24 ALCOOL ASSISTANCE LANDES	150,00	150,00
23 LES BASCOS	150,00	150,00
22 LA CHAÎNE LANDAISE	150,00	150,00
025 AIDES AUX ASSOCIATIONS	1 930,00	1 450,00
39 Société Nationale de Sauvetage en mer	500,00	0,00
40 ADFI (asso défense femme et individu)	150,00	150,00
41 VAL D'ADOUR MARITIME	100,00	100,00
42 PESCADOUS DES LACS	800,00	800,00
43 ASAL LA PLAINE	250,00	250,00
44 COQUELICOUTURE	150,00	150,00
00- FAMILLE	27 100,00	27 100,00
50 CAMINANTE ASSOCIATION (TRAIT D'UNION)	27 000,00	27 000,00
51 PRISAC ADOUR	100,00	100,00
114 PROTECTION CIVILE	450,00	450,00
70 PREVENTION ROUTIERE	450,00	450,00



Associations		Propositions 2018	Réalisé 2018
20 ENSEIGNEMENT		32 160,00	29 436,00
Subventions Voyages Scolaires		10 000,00	7 296,00
Coopérative scolaire H. BARBUSSE		1 728,00	1 728,00
Coopérative scolaire J. MOUCHET			2 256,00
Coopérative scolaire élémentaire J. JAURES			1 776,00
Coopérative scolaire D POUEY MIDOU			1 536,00
Subventions Classes		13 160,00	13 160,00
Coopérative scolaire F. CONCARET		1 960,00	1 960,00
Coopérative scolaire H. BARBUSSE		560,00	560,00
Coopérative scolaire MATERNELLE J. JAURES		1 120,00	1 120,00
Coopérative scolaire élémentaire J. JAURES		2 240,00	2 240,00
Coopérative scolaire J. MOUCHET		2 240,00	2 240,00
Coopérative scolaire O. DUBOY		840,00	840,00
Coopérative scolaire CH. DURROTY		840,00	840,00
Coopérative scolaire R. LASPLACETTES		1 120,00	1 120,00
Coopérative scolaire D POUEY MIDOU		2 240,00	2 240,00
Autres		9 000,00	9 000,00
72	FOYER SOCIO EDUC LANGEVIN WALLON	5 000,00	5 000,00
72B	FOYER SOCIO EDUC LW-Emmanuel	4 000,00	4 000,00
833 PRESERVATION MILIEU NATUREL		700,00	700,00
80	HEGALALDIA	700,00	700,00
90 INTERVENTION ECONOMIQUE		112 500,00	112 500,00
91	COMITE DE BASSIN D'EMPLOI	105 000,00	105 000,00
92	INTERSTICE (aide à l'insertion)	7 500,00	7 500,00
33 ACTION CULTURELLE		50 800,00	50 800,00
100	CENTRE CULTUREL BOUCAU TARNOS	8 700,00	8 700,00
	Centre Culturelle exceptionnelle anniversaire	500,00	500,00
101	ACI GASCONHA PRIX LITTERAIRE	500,00	500,00
102	CHCEUR E. BONNAL	800,00	800,00
103	CERCLE DES AMIS DE L'ART	600,00	600,00
104	LA LOCOMOTIVE	13 000,00	13 000,00
105	AEOLIA Asso d'éducation populaire	150,00	150,00
	AEOLIA Subvention exceptionnelle	150,00	150,00
025 AIDES AUX ASSOCIATIONS			
30	COMITE DES FETES	25 000,00	25 000,00
32	CLUB DES AINES BARTHES	500,00	500,00
34	RENCONTRE ET AMITE + PYRAMIDE	600,00	600,00
35	AMS DE LA RESISTANCE - ANACR	300,00	300,00
40 ASSOCIATIONS SPORTIVES		107 330,00	107 330,00
A.S.T		38 000,00	38 000,00
B.T.S		27 000,00	27 000,00
ECOLE DE RUGBY		2 000,00	2 000,00
SICSBT		25 280,00	25 280,00
TENNIS CLUB LA PALIBE		1 200,00	1 200,00
TENNIS CLUB LA PALIBE Exceptionnelle		1 000,00	1 000,00



Associations		Propositions 2018	Réalisé 2018
40 ASSOCIATIONS SPORTIVES (suite...)			
V.C.T.		5 500,00	5 500,00
V.C.T. Projet Essor		2 000,00	2 000,00
RANDO ET TOURISME		200,00	200,00
ASCT Tennis		700,00	700,00
ASCT Tennis Loyer court		1 800,00	1 800,00
AMICALE DES BARTHES (ALTB)		1 500,00	1 500,00
AEROFITS		250,00	250,00
TRÉC		200,00	200,00
DISC GOLF		200,00	200,00
Squash de l'Adour exceptionnelle		500,00	500,00
120	Les éleveurs du Seignanx	1 000,00	1 000,00
RESERVE		10 096,00	14 565,00
Tarnos Solid'Action (voyage Maroc)		4 700,00	4 700,00
Tarnos Solid'Action subv excep complémentaire			415,00
CCAS LIVRES + CD SOLIDARITE LOCALE			350,00
AJAHM centre Hauritz			150,00
Jardin partagé de Loustaunau			250,00
SECOURS POPULAIRE (Touristra)			500,00
Casi 1 000 euros			1 000,00
ALLIANCE EVENTS			400,00
TENNIS CLUB LA PALIBE			10 000,00
SECOURS POPULAIRE FRANCAIS TSUNAMI			500,00
UNICEF LANDES			500,00
RTO (film)			500,00
Déclaration modificative N°4/2018		3 000,00	
TOTAL		483 000,00	481 085,00



3) Présentation agrégée des résultats

1- BUDGET PRINCIPAL

SECTION	Crédits ouverts	Réalisations - mandats ou titres	Restes à réaliser	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DÉPENSES	12 728 700,00	9 407 417,40	2 557 300,00	763 982,60
RECETTES	12 728 700,00	8 286 751,17	351 562,00	4 090 386,83
FONCTIONNEMENT				
DÉPENSES	22 041 700,00	20 355 526,77		1 686 173,23
RECETTES	22 041 700,00	22 187 871,69		-146 171,69

2- BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budget)

BUDGET MISSION D'ACTION CULTURELLE

SECTION	Crédits ouverts	Réalisations - mandats ou titres	Restes à réaliser	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DÉPENSES				
RECETTES				
FONCTIONNEMENT				
DÉPENSES	99 800,00	98 477,22		1 322,78
RECETTES	99 800,00	98 565,01		1 234,99

BUDGET LOTISSEMENT BERTIN

SECTION	Crédits ouverts	Réalisations - mandats ou titres	Restes à réaliser	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DÉPENSES				
RECETTES				
FONCTIONNEMENT				
DÉPENSES	799 988,35	325 518,35		474 470,00
RECETTES	799 988,35	325 518,35		474 470,00

BUDGET POLE DES SERVICES BERTIN

SECTION	Crédits ouverts	Réalisations - mandats ou titres	Restes à réaliser	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DÉPENSES	548 000,00	459 350,46	62 000,00	26 649,54
RECETTES	548 000,00	385 902,67		162 097,33
FONCTIONNEMENT				
DÉPENSES	503 000,00	322 704,13		180 295,87
RECETTES	503 000,00	480 189,69		42 810,31

PRÉSENTATION AGRÉGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

SECTION	Crédits ouverts	Réalisations - mandats ou titres	Restes à réaliser	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DÉPENSES	13 276 700,00	9 866 767,86	2 619 300,00	790 632,14
RECETTES	13 276 700,00	8 672 653,84	351 562,00	4 252 484,16
FONCTIONNEMENT				
DÉPENSES	23 444 488,35	21 102 226,47		2 342 261,88
RECETTES	23 444 488,35	23 072 144,74		372 343,61
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	36 721 188,35	30 968 994,33	2 619 300,00	3 132 894,02
TOTAL GENERAL DES RECETTES	36 721 188,35	31 744 798,58	351 562,00	4 624 827,77



4) liste des organismes pour lesquels la commune

a) détient une part de capital :

NOM DE L'ORGANISME	NATURE JURIDIQUE	MONTANT
EOLE	Sté coopérative d'intérêt collectif	4 100,00
CAISSE D'EPARGNE DES PAYS DE L'ADOUR	Sté locale d'épargne	196,00
SCIC PERF (pôle étude recherche formation)	Sté coopérative d'intérêt collectif	3 000,00
COL (comité ouvrier du logement)	Sté coopérative d'intérêt collectif HLM	1 525,00

b) a une garantie d'emprunt :

NOM DE L'ORGANISME	NATURE JURIDIQUE
XL HABITAT	Office public HLM
COLIGNY	Entreprise sociale pour l'habitat
COL (comité ouvrier du logement)	Sté coopérative d'intérêt collectif HLM
COMITE DE BASSIN D'EMPLOI	ASSOCIATION

c) a versé une subvention supérieure à 75 000 €

NOM DE L'ORGANISME	NATURE JURIDIQUE	NATURE	MONTANT
HABITAT JEUNES SUD AQUITAINE	ASSOCIATION	FONCTIONNEMENT	116 791
COMITE DE BASSIN D'EMPLOI	ASSOCIATION	FONCTIONNEMENT	105 000

5) Tableau de l'encours des emprunts garantis

	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital au 31/12 de l'exercice	Annuité de l'exercice	Intérêts de l'exercice	Capital de l'exercice
XL HABITAT	154 293,64	12 409,53	7 777,29	683,36	7 093,93
COLIGNY	1 310 741,00	815 374,03	90 631,79	16 685,74	73 966,05
COL	4 921 978,87	4 315 127,74	111 898,56	32 719,75	79 178,84
CBE (pôle coopération)	537 500,00	454 857,47	36 095,28	14 465,50	21 629,78
TOTAL	6 924 513,31	5 597 768,77	248 402,92	64 534,35	181 868,60

6) Liste des délégataires de service publication

NOM DE L'ORGANISME	NATURE JURIDIQUE	DOMAINE D'ACTIVITE
Association pour le centre de loisirs de Tarnos	Association	Accueil de loisirs sans hébergement

7) Tableau des acquisitions et cessions immobilières

Actes passés par la Commune de Tarnos avec	Date de l'acte / publication au service de la publicité foncière	Portage EPFL	Prix	Désignation cadastrale	Nature	Destination initiale/utilisation
Département des Landes	Acte du 26 février 2018 Publication le 1 ^{er} mars 2018	non	250 €	AP n°164 (8 572 m²), AR n°83 (6 758 m²), AT n°813 (2938m²), et AI n°1732 (1683m²) pour une superficie totale de 19 951m²	Voirie différente : zone	Emprises situées en bordure de l'avenue J.Grimau et parcelle qui sera réaménagée lors de la création de la place Alexandre Viro. Destinées à être intégrées dans le domaine public communal.
BRETON	Acte du 18 mai 2018 En cours de publication	non	75 600 €	AI n°1470 (superficie 290m²)	terrain + bati (70m²) Uhc2	Création équipement public : station de voyageur tram'bus
ARNAIZ	Acte du 27 juillet 2018 En cours de publication revente à l'EPFL : acte du 4 décembre 2018 En cours de publication	Oui, portage sur 5 ans	250 000 €	AI n°191, 192, 193 et 1637 (superficie totale 2 202m²)	Terrain Uhc1	création à moyen terme d'un programme immobilier afin de répondre aux orientations du Programme Local d'Habitat et du SCOT
CARRERE	Acte du 18 juillet 2018 En cours de publication revente à l'EPFL : acte du 4 décembre 2018 En cours de publication	Oui, portage sur 5 ans	330 000 € + 18 000 € de commission d'agence revente : 330 000 €	AI n°272 et 591 (superficie totale 1065m²)	Terrain + bâti (maison environ 104m² et annexe-atelier environ 40m²) Uhc2	Préemption en vue de constituer une réserve foncière pour la création d'un programme immobilier répondant aux orientations publiques de mixité sociale.
Consorts LABAT	Acte du 19 novembre 2018 En cours de publication	non	450 000 € (payés sur 2018 et 2019)	AC n°99, 500 et 503 (superficie totale 412m²)	Terrains Uhc2	Une partie nécessaire à la réalisation des travaux du Tram'bus sera ensuite revendue au Syndicat des Mobilités pays Basque-Adour (SMFBA) et l'autre partie sera valorisée par la Commune et pour être ensuite revendue en fonction des opportunités du marché.

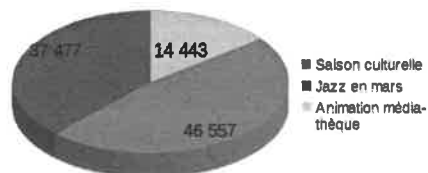
SCI MAQ	Acte du 26 novembre 2018 En cours de publication	/	CESSION 358675,74 € TTC	AL n°584 d'une superficie de 6 062 m² (3 339m² + 2 723m² en espace boisé)	Lot n° du lotissement BERTIN Uéi	immeubles de bureaux afin d'y loger les fonctions supports de Mecadaq Group.
PETENZI / CURTILL	Acte du 18 décembre 2018 En cours de publication	non	1 €	AI n°1771 (114m²)	Terrain Uhc1	Régularisation emprise impasse des champs

8) Etat des engagements financiers de la commune envers l'EPFL

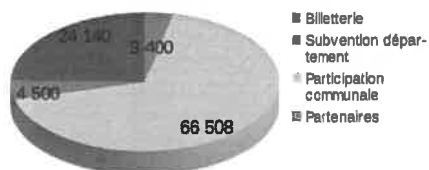
ACQUISITIONS RÉALISÉES		ECHEANCES DES PORTAGES FINANCIERS						
VENDEURS	PRIX	2017	2018 (budget +RAR)	2019	2020	2021	2022	2023
POMMARES	650 000 €	10 000 €						
DUPRAT	270 000 €		108 000 €					
D'ENCAUSSE DE GANTIES	600 000 €		240 000 €					
LA SABLIERE	357 500 €		143 000 €					
LAGARDE	450 000 €	67 500 €	67 500 €	67 500 €	67 500 €	180 000 €		
SOLANA	142 000 €		21 300 €	21 300 €	21 300 €	21 300 €	56 800 €	
CARRERE	330 000 €			49 500 €	49 500 €	49 500 €	49 500 €	132 000 €
ARNAIZ	250 000 €			37 500 €	37 500 €	37 500 €	37 500 €	100 000 €
	3 049 500 €	77 500 €	579 800 €	175 800 €	175 800 €	288 300 €	143 800 €	232 000 €



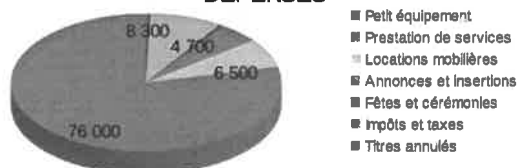
III – LE COMPTE ADMINISTRATIF 2018 DE LA MISSION D'ACTION CULTURELLE



RECETTES



DEPENSES



Les dépenses 2018 de la Mission d'Action culturelle se sont élevées à : 98 477,22 €
Les recettes 2018 de la Mission d'Action culturelle se sont élevées à : 98 565,01 €
soit un excédent de 87,79 € qui a été reporté sur l'exercice 2019 lors du vote du budget (reprise anticipée du résultat).



IV – LE COMPTE ADMINISTRATIF 2018 DU LOTISSEMENT BERTIN

Depuis 2017, le budget annexe du lotissement Bertin n'a plus d'emprunt en cours et ce budget est excédentaire.

Désormais les ventes de lots qui se réalisent, se traduisent par un excédent, et cet excédent fait l'objet d'un reversement au profit du budget principal de la commune.

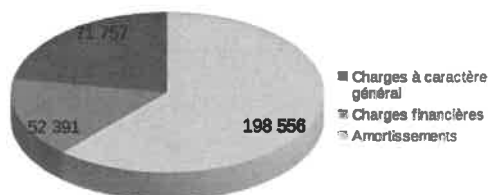
En 2018, le lot N° 4 a été vendu à la Société MAQ pour un montant de 305 599 € HT.

En 2019, la vente du lot n° 8 au profit de la Société Housset Métal d'une valeur de 474 470 € HT a été inscrite au budget.
Après cette vente il ne restera que le lot N° 5 de disponible d'une valeur de 426 190 € HT.

**V – LE COMPTE ADMINISTRATIF 2018 DU PLEIN BERTIN****SECTION DE FONCTIONNEMENT****RECETTES****DÉPENSES**

Participation communale	227 000 €
Revenus des loyers	123 762 €
Charges locatives	17 754 €
Amortissements subventions	91 674 €
TOTAL	460 190 €

Charges à caractère général	71 757
Charges financières	52 391
Amortissements	198 556
TOTAL	322 704



L'excédent de la section de fonctionnement 2018 est de : + 137 485,56 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT**RECETTES****DÉPENSES**

Excédent de fonctionnement 2017	187 346 €
Amortissements	198 556 €
TOTAL	385 903 €

Travaux 2018 (1)	66 466 €
Remboursement du capital dette + caution	135 079 €
Déficit d'investissement reporté	165 869 €
Restitution dépôt de garantie	264 €
Amortissements subventions	91 674 €
TOTAL	459 350 €

(1) Travaux 2018 : travaux de remise en état de la ventilation de la cuisine Eole, réfection de la rampe de livraison de l'Eole, remise en état du circuit groupe froid, intervention sur réseau eau chauffage, intervention sur armoire électrique...

Le déficit de la section d'investissement 2018 est de : - 73 447,79 €.

Soit un résultat global de l'exercice de : + 64 037,77 €